



ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN
Centre Technique de la Forêt Communale

BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN

Tél. : (00237) 677757993 E-Mail : ctfccameroun@yahoo.com

Site web : www.foretcommunale-cameroun.org

**RAPPORT DE CAPITALISATION DU PROJET
REBOISEMENT 1400 DANS LES COMMUNES
DE SAVANE SECHE ET DE TRANSITION
A L'ISSUE DE L'ATELIER DE CAPITALISATION
DU 11 AU 12 MAI 2023 A MAROUA**

« ACFCAM, CRIS N°2018/400-359 »

2019 – 2023



MAI 2023

1. DESCRIPTION DU PROJET

- 1.1. **Nom du coordonnateur du contrat de subvention** : Richard ZENGLE NTOUH
- 1.2. **Nom et fonction de la personne de contact** : KEMAJOU Baudelaire – Directeur du CTFC.
- 1.3. **Nom du/des bénéficiaire(s) et de l'entité/des entités affiliée(s) de l'Action** :

Nom du bénéficiaire de l'Action : Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCAM).

Nom de l'entité affiliée de l'Action : Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC).

- 1.4. **Intitulé de l'Action** : « Reboisement 1400 » : reboisement de 1400 hectares dans les Communes des zones de savane et de transition.
- 1.5. **Numéro du contrat** : N° CRIS : 2018/400-359.
- 1.6. **Date de début et date de fin de la période de référence** : Du 20/12/2018 au 20/12/2022.
- 1.7. **Pays ou région(s) cible(s)** : République du Cameroun.
- 1.8. **Bénéficiaires finaux et/ou groupes cibles**¹ (si différents) (y compris le nombre de femmes et d'hommes) :

Les dix-huit (18) bénéficiaires finaux de cette activité sont : les onze (11) Communes éligibles de la zone de savane sèche : Guémé, Kaélé, Koza, Lagdo, Mogodé, Mokolo, Pitoa, Waza, Yagoua, Mora, Kousséri et les sept (07) Communes éligibles de la zone de transition : Bangangté, Dimako, Ndikiniméki, Nyambaka, Tonga, Tubah et Yoko.

Les groupes cibles du projet sont les populations locales de ces Communes ci-dessus citées.

- 1.9. **Pays dans lequel/lesquels les activités se déroulent (si différent(s) du point 1.7)** : République du Cameroun, dans dix-huit (18) Communes bénéficiaires réparties dans sept (07) Régions ainsi qu'il suit :

<i>Régions</i>	<i>Communes</i>
Adamaoua	Nyambaka
Centre	Ndikiniméki et Yoko
Est	Dimako
L'Extrême-Nord	Guémé, Kaélé, Koza, Mogodé, Mokolo, Yagoua, Waza, Mora et Kousséri
Nord	Lagdo et Pitoa
Nord-Ouest	Tubah
Ouest	Bangangté et Tonga

(i) 1 Les groupes cibles » sont les groupes/entités pour lesquels(le)s le projet aura un effet direct et positif au niveau de son objectif, et les « bénéficiaires finaux » sont ceux qui bénéficieront du projet à long terme au niveau de la société ou d'un secteur dans son ensemble.

Table des matières

1. Description du projet.....	2
2. Remerciement.....	8
3. Résumé.....	8
Chapitre 1 : PRESENTATION DU PROJET DE REBOISEMENT 1400.....	9
1.1. Contexte de justification de la mise en œuvre du projet reboisement 1400	9
Chapitre 2 : CAPITALISATION DU PROJET « REBOISEMENT 1400 ».....	17
2.1. Capitalisations.....	17
2.2. Objectif de la capitalisation.....	17
2.3. Méthodologie générale utilisée.....	19
Chapitre 3 : RESULTATS OBTENUS ET EXPERIENCES.....	21
3.1. Résultats obtenus et leçons apprises.....	21
Résultat attendu 1.1 : le processus institutionnel et les itinéraires sylvicoles sont maîtrisés par les responsables communaux.....	21
3.1.1. La formalisation de partenariat avec les Communes cibles	21
3.1.2. Parlant de l'élaboration de 2 études sur les modèles de rentabilité des plantations dans les deux zones du projet	22
3.1.3. Pour ce qui est de la sensibilisation et de la formation des Conseillers municipaux et parties prenantes sur la gestion boisements et leur implication budgétaire	22
3.1.4. Concernant la communication sur les activités du projet :	24
Résultat attendu 2.1 : les 1000 hectares de plantations forestières créées dans le Nord et l'Extrême-Nord sont entretenus et ont un taux minimum de réussite de 60% au bout de 4 ans. IOV : 1000 ha de zones sèches sont boisés/reboisés.....	25
Résultat attendu 3.1 : les 400 ha de plantations forestières créées sur des sites dégradés dans les zones de transition, avec un taux minimum de réussite de 70% au bout de 4 ans. IOV : 400 ha de zones dégradées sont boisées/reboisées.....	25
3.2.1. L'étude sur l'état des lieux des sites de reboisement/restauration et choix des essences	25
3.2.2. Choix des espèces, production et/ou acquisition.....	26
3.2.3. Acquisition et création de pépinières pour la production des plants.....	26
3.2.4. Délimitation et matérialisation des superficies à reboiser	27
3.2.5. Préparation des sites et mise en place des plants.....	27
3.2.6. Suivi et entretien des sites reboiser et la protection des arbres.....	27

3.2.7.	Atteinte des résultats par rapport à la superficie et aux taux de réussite	29
Résultat attendu 4.1 : le marché domestique local est approvisionné en bois légal. IOV : D'ici à 2022, au moins 5 Communes pilotes du projet contrôlent la légalité d'au moins 50% des bois mis en marché sur leur territoire.....		
3.4.	Le CTFC et les Communes collaborent efficacement. IOV : Au moins 80% des clauses contractuelles sont exécutées.	33
3.5.	L'intégration des questions transversales dans la mise en œuvre de l'Action	34
3.5.1.	L'implication du genre dans la Zone de savane sèche	34
3.5.2.	L'implication du genre dans la Zone de Transition	35
3.6.	Présentation des expériences de reboisement R1400 capitalisées dans chaque Commune	35
3.7.	Capitalisation de l'expérience de reboisement en des acquis (contraintes, leçons apprises) dans les Communes de la zone de savane sèche	36
3.7.1.	L'acquisition ou la production des semences	36
3.7.1.1.	Les contraintes de mises en place des pépinières.....	36
3.7.1.2.	Les succès enregistrés.....	37
3.7.1.3.	Les leçons apprises	37
3.7.1.4.	Actions futures prioritaires ou recommandations.....	38
3.7.2.	En ce qui concerne la préparation et la mise en terre des plants	38
3.7.2.1.	Les contraintes liées à la préparation du site et à la mise en terre des plants....	38
3.7.2.2.	Cas de réussites.....	39
3.7.2.3.	Leçons apprises.....	39
3.7.2.4.	Les actions futures retenues	39
3.7.3.	Le piquetage.....	39
3.7.3.1.	Les succès enregistrés.....	39
3.7.3.2.	Les difficultés courantes.....	39
3.7.3.3.	Les actions futures retenues	40
3.7.4.	La trouaison et la mise en terre.....	40
3.7.4.1.	Les succès enregistrés.....	40
3.7.4.2.	Les difficultés courantes.....	40
3.7.4.3.	Les leçons apprises	41
3.7.4.4.	Les actions futures retenues	41

3.7.5.	Les actions d'entretiens.....	41
3.7.5.1.	Les contraintes liées à l'entretien.....	41
3.7.5.2.	Les succès enregistrés.....	42
3.7.5.3.	Leçons apprises.....	42
3.7.5.4.	Actions futures.....	43
3.8.	Atteinte des résultats par rapport à la superficie et aux taux de réussite	43
3.9.	Sensibilisation et communication.....	43
3.10.	Capitalisation de l'expérience de reboisement en des acquis (contraintes, leçons apprises) dans les Communes de la zone de Transition	45
3.10.1.	L'acquisition ou la production des semences.....	45
3.10.1.1.	Les contraintes liées au reboisement.....	45
3.10.1.2.	Cas de réussites.....	45
3.10.1.3.	Leçons apprises.....	45
3.10.1.4.	Actions futures.....	45
3.10.2.	En ce qui concerne la préparation et la mise en terre des plants.....	45
3.10.2.1.	Contraintes ou difficultés rencontrées.....	45
3.10.2.2.	Cas de réussites : superficie, planté, taux de réussite,.....	46
3.10.2.3.	Leçons apprises/constats.....	46
3.10.2.4.	Actions futures.....	46
3.10.3.	Les actions d'entretiens.....	46
3.10.3.1.	Les contraintes liées à l'entretien.....	46
3.10.3.2.	Leçons apprises.....	47
3.10.3.3.	Actions futures.....	47
Chapitre 4 : ELEMENTS DE FORCES, DE FAIBLESSES ET LECONS APPRISES .		48
4.1.	ÉLÉMENTS DE FORCES ET DE SUCCÈS	48
4.2.	ÉLÉMENTS DE FAIBLESSES ET DE CONTRAINTES	49
4.3.	LEÇONS APPRISES	50
4.4.	Les impacts du projet R1400 dans les populations et dans la Communes	52
4.4.1.	Sur le plan socio-économique et culturel.....	52
4.4.2.	• Sur le plan environnemental	52

4.4.3. Sur le plan politique	53
4.5. Synthèse des acquis et précautions permettant la réussite du reboisement/	53
4.5.1. Conditions du succès avant la conduite du reboisement.....	53
4.5.2. Conditions du succès lors de la conduite du reboisement.....	55
Tableau 11 : facteurs d'échec et précautions à prendre pendant le reboisement.....	55
4.5.3. Conditions de succès après le reboisement.....	56
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	57
Annexes	60
Annexe 1 : Relations / Types de partenariats dans les Communes bénéficiaires de la subvention de l'UE dans le cadre du projet R1400	60
Annexe 2 : Images sur quelques sites de plantation (2019-2023) prises en mai 2023	68
Annexe 3 : Fiche de capitalisation par zone du projet	70

Liste des Tableaux

Tableau 1 : nombre de plants et espèces produit par les communes zone de savane sèche pour les activités de regarnis et de distribution au niveau communautaire.....	28
Tableau 2 : Superficie réalisées et taux de réussite estimé dans les Communes de la Zane de Savane sèche.....	30
Tableau 3 : les différentes essences reboisées et le taux de réussite dans la ZSS	30
Tableau 4 : Superficie réalisées et taux de réussite estimé dans les Communes de la ZT	31
Tableau 5 : Les différentes essences mise en terre dans les différents sites de 2019-2023.....	32
Tableau 6 : Total hommes/femmes aux activités d'approvisionnement du marché domestique local en bois légal dans les zones de savane sèche et de transition.....	33
Tableau 7 : Personnes totales formées et sensibilisées en zone de savane sèche	34
Tableau 8 : totales d'hommes et de femmes formés et sensibilisés en zone de transition	35
Tableau 9 : Personnes totales formées et sensibilisées en zone de transition.....	35
Tableau 10 : Facteurs d'échec et précautions à prendre avant le reboisement.....	53
Tableau 11 : facteurs d'échec et précautions à prendre pendant le reboisement.....	55
Tableau 12 : Facteurs d'échec et de précautions à prendre après le reboisement	56

Liste des Figures

Fig.1 : Localisation des Communes bénéficiaires du projet et la superficie réalisée.....	18
Fig. 2 : Groupe de travaux de capitalisation dans les Communes de R1400.....	20
Fig. 3 : Visite des sites, évaluation et prise des vues et interviews	20
Fig.4 : Pépinières communales réalisées pour la production des plants.....	27
Fig.5 : Superficie réalisées et taux de réussite estimé dans les Communes de la ZSS	30
Fig.6 : Essences plantées dans les communes de la zone de savane sèche et leur taux de réussite...	31
Fig.7 : superficie réalisée et taux de réussite des Communes de la Zone de transition.....	32
Fig.8 : Essences plantées dans les communes de la zone de transition et leur taux de réussite	32
Fig.9 : Plantation de 2019 en production.....	43

Avant-propos

2. REMERCIEMENT

3. RÉSUMÉ

La présente étude a pour objectif de faire un état des lieux des activités des plantations du projet de Reboisement 1 400 de l'Union Européenne dans 11 Communes de la Zone de savane sèche et 7 Communes de la zone de transition du Cameroun. La capitalisation des enseignements s'est appuyée sur des initiatives des Communes et de l'Association des Communes Forestières (ACFCAM) avec son organe technique, Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC). Le rapport dresse l'historique du projet en faisant une analyse du contexte national de ces initiatives, avec le cadre réglementaire en place, mais aussi les données techniques pouvant exister, et les acteurs en présence. La Méthode de capitalisation a consisté à faire une analyse des données, échanger avec les différentes parties prenantes et d'effectuer une descente dans chaque site pour évaluer, réaliser les interviews et les reportage vidéos. Les engagements et résultats observés sont plus qu'encourageants et satisfaisant, dans un contexte pourtant régulièrement pessimiste quant à la reconstitution du couvert forestier dans la zone de savane sèche. Après consolidation des données et chiffres recueillis sur le terrain auprès des 18 Communes, nous notons que 3484,7 ha ont été reboisés dans la zone de savane sèche sur un objectif de 1000 ha, et en zone de transition 401.5 ha reboisés sur un objectif de 400 ha, soit au total 3886,2 ha avec un taux de réussite supérieur à 70% constaté par diverses missions d'évaluation. En somme, l'action de l'Union européenne a servi de levier au niveau local pour mobiliser les Communes et communautés. Les leçons apprises, les difficultés rencontrés, les forces et les faibles sont connues.

Les conclusions du rapport soulignent ces résultats obtenus, mais listent aussi les contraintes et défis à surmonter. Des recommandations sont faites, notamment pour améliorer la visibilité et la confiance nécessaires à des investissements en plantation, mais aussi pour pointer les étapes d'importance dans l'engagement d'un nouvel opérateur dans le reboisement.

CHAPITRE 1 : PRESENTATION DU PROJET DE REBOISEMENT 1400

1.1. Contexte de justification de la mise en œuvre du projet reboisement 1400

Les régions du Septentrion connaissent une croissance démographique très élevée, assortie d'un taux de déforestation très inquiétant. Le bois de chauffe s'y raréfie et provient souvent de principales sources d'énergie domestique au Septentrion, et au Cameroun en général (GIZ, 2014). Ainsi les trois régions septentrionales sont, de loin, les plus dégradées du pays. Elles constituent donc des zones prioritaires pour toute activité de restauration des couverts forestiers.

D'après le MINEPDED, en 2015, sur l'état de la dégradation du couvert, les valeurs estimées de dégradation dans les régions septentrionales du Cameroun sont les suivantes : Extrême-Nord 3.316.770 ha, Nord 1.663.410 ha, et Adamaoua 3.244.900 ha, soit une superficie totale à restaurer de 8.225.080 ha dans le Septentrion. Au vu de ces résultats, les mesures d'urgence sont à entreprendre pour limiter et réduire les impacts du changement climatique sur la biodiversité, les activités socio-économiques et les populations. Pour cela, le reboisement doit être conçu dans un but à la fois socioéconomique et écologique, avec des plantes capables de restaurer la fertilité des sols. L'Action en faveur des forêts communales de plantation, des zones de régénération/enrichissement et des réserves transférées aux communes s'inscrit dans ce cadre.

La végétation naturelle des zones de savanes sèches est de type arbustif et arboré. Elle est principalement dominée par *Guerra senegalensis* et *Combretum spp.* On trouve aussi des essences telles que *Tamarindus indica*; *Anogeissus leiocarpus*, *Prosopis africana*, *Balanites aegyptiaca*, *Sclerocaria birrea*. L'activité biologique est dominée par les termites, les rongeurs, les reptiles et des herbivores. Le sol est du type limoneux sableux riche en fer. On a le cas particulier des sols Hardé propices à *l'acacia senegalensis*, avec dispositif d'apport en eau localisé et diguettes de rétention. La diversité des sols et des régimes hydrologiques est importante.

Les communes et la décentralisation

Les communes sont des entités territoriales publiques décentralisées. Elles disposent d'une autonomie financière et budgétaire. Elles sont dirigées par un conseil municipal ayant à sa tête un maire élu. Depuis la loi de 2004 sur la décentralisation, l'État du Cameroun transfère progressivement des prérogatives et des responsabilités de gestion aux communes, selon le principe de subsidiarité. Il s'agit par exemple, des infrastructures scolaires de base, des routes rurales, des marchés, de l'eau potable, de l'assainissement, de l'électrification, de la santé, de l'environnement, etc. et donc aussi des réserves forestières et des forêts communales.

De 2008 à 2015, le projet « Sahel Vert » a permis de restaurer 23.000 hectares de terres dégradées sur 47 sites et mis en défens 20.659 ha reboisés puis transférés à 14 communes pour leur gestion durable dans le cadre de la REDD+. Les transferts au profit des communes deviennent des forêts communales.

Depuis 2010, le MINFOF alloue environ 500 millions FCFA/aux communes du Cameroun pour la plantation/enrichissement/régénération et pour les entretiens sylvicoles. Ces fonds sont répartis entre i) *les communes*, sous convention provisoire de gestion des réserves forestières transférées (ou pas) et ii) *les acteurs de la société civile*. Dans le cadre de l'Action, il convient de souligner que certaines communes partenaires du projet utiliseront tout ou partie de leurs dotations annuelles pour cofinancer les activités de reboisement, d'enrichissement et d'entretien.

Les réalisations des communes en matière de reboisement

i) Le Programme d'appui à la gestion durable des forêts communales, mis en œuvre depuis 2008 par le CTFC et l'ACFCAM, a contribué au processus de transfert par le MINFOF de 42 réserves aux Communes, dont 16 réserves d'une superficie de 21.900 ha aux collectivités territoriales décentralisées de l'Extrême-Nord et du Nord en 2013. Désormais, ces communes ont la responsabilité d'assurer le boisement/reboisement/enrichissement et la gestion durable de ces zones.

ii) L'ANAFOR a collaboré avec le CTFC et l'ACFCAM pour la mise en œuvre du Programme National de Développement des Plantations Forestières Communales, Communautaires et Privées. L'ANAFOR dispose de 3 antennes sur les principales zones écologiques. Elle joue un rôle important dans la production des plants, la création de pépinières, la formation des pépiniéristes, la restauration des zones dégradées. En 2015, la capacité de production de plants par l'ANAFOR pour les zones de savane sèche était de 875.000 plants pour une demande des communes chiffrée alors à 306.000 plants.

Sur les sites de projets où les communes ne disposaient pas de pépinières reconnues, l'ANAFOR a été impliquée auprès du CTFC dans le cadre d'un accord tripartite pour la première année pour la livraison de plants et la formation des agents communaux. Les communes prendront ensuite le relais pour conduire elles-mêmes dès la deuxième année des pépinières et assurer les plantations. Les réserves transférées aux communes et les espaces privés sécurisés par les communes et populations dans le septentrion pourront bénéficier des appuis du programme en matière de restauration.

iii) Une convention lie l'ACFCAM avec le MINFOF

Le CTFC, au-delà de l'appui qu'il donne aux communes dans la gestion de leurs forêts, met également un accent sur la valorisation locale des essences, les initiatives de développement local centrées sur la forêt, la création de forêts de plantation, en particulier grâce à des opérations de compensation carbone conduites avec des collectivités locales européennes, la formation des élus et des cadres municipaux à la promotion de la gouvernance locale, le système de vérification de la légalité FLEGT, etc.

Au Nord et à l'Extrême-Nord zone de savane sèche, des réserves sont transférées aux communes pour leur cogestion. Les plantes souvent utilisées pour les surfaces reboisées sont notamment, *l'acacia Sénégal, acacianilotica, neem, cailcedrat, eucalyptus, cassia siamea*, etc.

Le taux de réussite des plantations est globalement plus important que le taux d'échec malgré l'insuffisance en eau, l'insécurité, les animaux sauvages et domestiques en divagation, les feux de brousse, la sécheresse. La forte demande en bois énergie ou domestique montre la capacité et l'engagement des communes à restaurer, entretenir et à gérer les plantations forestières.

Certaines communes disposent encore de grandes surfaces disponibles qui nécessitent un (re) boisement pour pallier aux impacts du changement climatique, et contribuer aux besoins socio-économiques. Les communes les plus avancées disposent déjà d'un personnel spécialisé formé pour le boisement et des pépinières, et d'une bonne expérience dans le domaine.

Identification des communes

Pour optimiser les chances de réussite, l'Action va focaliser les subventions sur les communes les plus expérimentées qui ont été identifiées, c.-à-d. dont les succès ont été officiellement reconnus par les rapports d'évaluation des Ministères techniques. Afin de mutualiser les moyens pour un meilleur suivi dans le temps des plantations, l'Action va également se focaliser sur les communes disposant de solides cofinancements, dans le cadre du REED+ ou du C2D. D'autre part, comme convenu avec la CAON, une commune du Logone et Chari, et une du Mayo Sava, seront identifiées en début de projet, sur des formules spécifiques de plantations à définir avec elles.

Sécurisation des plantations

La mise en place de plantations forestières nécessite des mesures de sécurité appropriées, afin de permettre le bon développement des plants. En effet, les animaux en divagation coupent souvent les bourgeons terminaux. Ceci freine et empêche leur évolution, provoque des cassures des tiges, et la destruction des écorces. Ces traumatismes sont source de fragilité des plants et de pertes. Puisque la construction des barrières est très coûteuse, d'autres moyens de sécurisation seront encouragés dans ces régions sèches :

- i. pare-feu autour des plantations, afin de protéger contre les feux de brousse.
- ii. gardiens qui veilleront sur la plantation nuit et jour contre l'exploitation illicite, le vandalisme, l'attaque des animaux ou des bêtes en divagation.

Choix des espèces d'arbres

En dehors des essences d'arbres à vocation économique et écologique (*Acacias, neems, etc...*) les arbres fruitiers présentent un grand intérêt économique et écologique pour les populations. Il sera donc capital de reboiser en priorité avec les essences adaptées et voulues par les Communes mais aussi avec des arbres à usages multiples selon les zones écologiques, tels que : anacardiens, manguiers, agrumes, avocats, safoutiers, *canariumschweinfurthii Engel*, etc.

Les communes et l'ACFCAM

L'Action s'appuie sur la légitimité des communes en matière de droit foncier, notamment dans les zones sèches et de transition. En effet, dans ces zones, il n'y pas, ou peu, de forêts domaniales en production sous régime de concession. En dehors des aires protégées (Parcs Nationaux et ZIC), qui demeurent de son ressort, l'État a transféré la plupart de ses réserves forestières aux communes et, dans certains cas spécifiques à l'ANAFOR². Sans en être formellement propriétaires, les communes et l'ANAFOR en ont désormais la responsabilité et l'usufruit, à charge pour elles d'en assurer la gestion, la planification, les plantations, la protection, etc.

Les forêts communales entrent de fait dans le patrimoine de la commune. Les dépenses et les recettes sont intégrées dans son budget annuel, et son plan de développement communal pluriannuel. Chaque commune a également la légitimité institutionnelle pour étendre ou créer de nouvelles forêts communales sur son territoire, que ce soit dans un but de conservation de zones fragiles, de protection des zones de captage d'eau et des bassins versants, de lutte antiérosive, de production de bois de feu, de service ou de bois d'œuvre, de production agro forestière à vocation multiple, etc.

La question du statut des forêts communales est essentielle. En effet, elle permet d'investir avec la sécurité requise, tant au niveau juridique qu'organisationnel. *C'est pourquoi les communes détentrices de forêts communales sont regroupées au sein de l'association des communes forestières du Cameroun (ACFCAM). Pour valoriser leur patrimoine forestier, l'ACFCAM les appuie techniquement, à travers son organe technique : le centre technique de la forêt communale (CTFC).*

Plusieurs communes du nord, de l'extrême nord et de l'Adamaoua, ou des zones de transition, développent des forêts de plantation afin de constituer ou de reconstituer des réserves forestières. Ceci leur permet de lutter contre les changements climatiques, et de réduire l'effet des gaz à effet de serre. Dans les forêts de ces zones à écologie fragile, la plantation est une priorité³.

L'essor des forêts communales suite à la création de l'ACFCAM et du CTFC

Grâce à la création de l'ACFCAM⁴ en 2003, puis du CTFC, son organe technique d'appui aux communes (effectué dans le cadre du programme « Forêt communales » créé en 2007), le patrimoine des communes est passé de 4 (en zones de forêts naturelles humides) à plus de 53 forêts communales classées en 2018 (1.500.000 ha). 15 sont en cours de classement (500.000 ha), et 41 sont déjà en production, et contribuent chaque année au budget de fonctionnement de leur commune.

L'essentiel des forêts communales en production est situé au Sud, c.-à-d. en zone de forêts humides. Désormais, l'enjeu est de multiplier et d'étendre les forêts communales dans les zones sèches et de transition. En effet, ces zones sont plus fragiles au plan écologique. Elles sont directement soumises aux effets du changement climatique et, pour les plus septentrionales, sujettes à la désertification. Dans toutes ces zones sèches, la pression démographique y est forte, la pauvreté y est endémique. La déforestation des zones périurbaines pour le bois de feu et le charbon de bois y est un véritable fléau.

C'est pourquoi l'ACFCAM et le CTFC ont engagé depuis 10 ans des actions de plantations de boisements, de reboisements et de régénération avec leurs communes membres dans l'Extrême-Nord, le Nord, et l'Adamaoua, mais aussi à l'Est, au Centre, à l'Ouest et au Nord-Ouest. Les sources de financement jusqu'à présent ont été variées : fonds PPP⁵, REDD+⁶, FEICOM⁷, FEM⁸, FFEM⁹, GIZ¹⁰,

(ii) ² ANAFOR : Agence Nationale des Forêts

(iii) ³ Il s'agit d'une priorité de la stratégie intégrée de financement de la gestion durable des terres, citée précédemment, et élaborée avec le soutien du mécanisme mondial de la convention sur la lutte contre la désertification (CCD) et adoptée par le MINEPDED en 2011 dans le cadre de la mise en œuvre du PAN-LCD.

(iv) ⁴ ACFCAM : Association des Communes Forestières du Cameroun

(v) ⁵ PPP : Partenariat Public Privé (notamment avec la Ville de Paris)

(vi) ⁶ REDD+ : Réduction des Émissions dues à la Déforestation et la Dégradation des forêts

(vii) ⁷ FEICOM : Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale

FAO¹¹, MINFOF¹², MINEPDED¹³, etc.

Le CTFC a conduit des plantations à vocation de bois d'œuvre, bois de service, bois de feu, production fruitière et récupération de terrains dégradés dans le cadre d'un projet MDP de type boisement/reboisement (Foumban, Tonga et Mandjou...). Le CTFC a aussi mené des activités de reboisement à Demdeng, à Mora, à Meiganga et à Nguibassal. Dans le cadre du PAF2C, ces actions ont permis de créer de nombreux emplois¹⁴.

Le CTFC dispose d'un personnel qualifié. Leur expertise est le boisement/reboisement des zones sèches et de transition écologique, et la sylviculture de 2^{ème} génération à chaîne de valeur, sur le plan socioéconomique et écologique. Des expériences dans le développement des plantations à circuits courts et croissance rapide (coupe 5-10 ans) sont disponibles à travers la mutualisation des connaissances de terrain entre les acteurs et autres parties prenantes, qui seront mobilisés sur le projet.

Description du projet Reboisement 1400 (insérer la carte du projet)

Le projet de reboisement de 1.400 hectares dans les communes de zones de savanes sèches et de transition est prévu dans la convention de financement PAMFOR¹⁵, qui s'articule autour de l'APVFLEGT¹⁶ a pour objectif général de promouvoir l'amélioration de la gouvernance de la gestion durable des ressources naturelles en milieu forestier au Cameroun.

De manière plus spécifique, ce projet vise le développement des plantations dans les communes pilotes des zones sèches et de transition écologique, et l'intégration du marché domestique dans l'économie formelle à partir des sources de bois d'origine légale. Les communes forestières sont des partenaires privilégiés du PAMFOR en tant que gestionnaires publics des forêts communales, lesquelles font partie du domaine forestier permanent de l'État dans les zones de forêts humides, dans les zones de transition et dans les zones sèches.

L'Action, sous forme d'une subvention octroyée à l'Association des communes forestières du Cameroun (ACFCAM¹⁷), a permis de conduire des activités de reboisement et de régénération dans les forêts communales des zones sèches et de transition, à travers le Centre Technique de la Forêt communale (CTFC), qui est l'organe technique de l'ACFCAM. Cette dernière a préparé des conventions de subvention avec chacune des communes bénéficiaires du projet. Ces conventions ont intégré les aspects genres à préciser les modalités techniques et financières de réalisation des activités sur le terrain. Chaque commune, en sa qualité de membre de l'ACFCAM, s'engage à accorder une place aux femmes dans la mise en œuvre, à cofinancer les travaux de plantation, d'entretien, de renforcement des capacités et à conduire les opérations la concernant.

De manière spécifique, ce projet vise le renforcement des capacités institutionnelles et techniques des Communes, le développement de 1400 hectares de plantation en vue de restaurer les écosystèmes forestiers dans les Communes bénéficiaires des zones de savane sèche (1000 ha) et de transition écologique (400 ha), et le développement du marché du bois domestique dans l'économie formelle à partir des sources de bois d'origine légale.

Composante du projet Reboisement 1400

Les composantes du projet reboisement 1400 sont :

Composante 1 : Renforcer les capacités des Communes dans la création, le suivi et l'entretien

-
- (viii) ⁸ FEM : Fonds Mondial pour l'Environnement (GEF)
- (ix) ⁹ FFEM : Fonds Français pour l'Environnement Mondial
- (x) ¹⁰ GIZ : Coopération technique allemande
- (xi) ¹¹ FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
- (xii) ¹² MINFOF : Ministère des Forêts et de la Faune du Cameroun
- (xiii) ¹³ MINEPDED : Ministère de l'Environnement, Protection de la Nature et Développement Durable
- (xiv) ¹⁴ Il s'agit d'emplois permanents ou saisonniers, directs (travaux de pépinière, travaux de plantation, travaux d'entretien) et indirects (renforcement des capacités du personnel municipal, développement des formations professionnelles sur divers métiers de la sylviculture, de l'environnement et du développement durable). Plus de 300 femmes ont ainsi été formées à l'utilisation des foyers améliorés et des dizaines d'artisans formés à sa fabrication.
- (xv) ¹⁵ PAMFOR : Programme d'Amélioration de la gouvernance en milieu Forestier
- (xvi) ¹⁶ APV FLEGT : *Accord de Partenariat Volontaire "Forest Law Enforcement and Trade"*
- (xvii) ¹⁷ ACFCAM : <http://www.foretcommunale-cameroun.org>

des plantations forestières et agro forestières.

L'ACFCAM, en collaboration avec les institutions parties prenantes et d'autres partenaires associés :

- Formalise les partenariats avec les communes retenues dans le projet
- Amène les communes à recruter ou affecter un personnel communal permanent dédié aux activités de reboisement (renforcer ou créer la cellule de foresterie communale si elle n'existe pas encore)
- Développe pour le projet le modèle le plus approprié de rentabilité des plantations
- Forme les conseillers municipaux sur la gestion des boisements et leur implication budgétaire (avec des ONG locales)
- Forme les responsables communaux (cellule de foresterie) à la maîtrise des itinéraires sylvicoles.

Les communes bénéficiaires doivent pouvoir disposer i) d'une cellule de foresterie **communale** ii) ou d'une équipe municipale dédiée, capable de conduire les activités et d'assurer le suivi et la gestion des plantations, pendant le projet, et après le projet. L'enjeu est que toutes les communes qui réussissent leurs projets de plantation puissent ensuite continuer de recevoir des subsides, afin de leur permettre de créer de nouvelles extensions sur les surfaces dégradées dans les régions sèches, mais aussi dans les régions de transition. Ces dernières sont tellement vastes qu'il est nécessaire de s'inscrire dans la durée en matière d'investissement.

Composante 2 : Reboiser 1 000 hectares dans les Communes du Nord et de l'Extrême Nord.

A travers les communes et leurs partenaires, l'ACFCAM :

- Dressera un état des lieux des sites à reboiser
- Appuiera les communes qui délimitent et matérialisent les superficies à reboiser
- Produira/achètera ou sous-traitera la production des plants
- Préparera les terrains et le piquetage en courbes de niveau, la trouaison et la mise en place des plants et, le cas échéant, des lignes enherbées antiérosives
- Regarnira les plantations
- Organisera les cultures intercalaires lorsque possible avec les populations riveraines
- Organisera et gèrera l'entretien, le suivi et la sécurisation des nouvelles plantations.

A chaque fois que possible, les plantations sont réalisées avec les populations riveraines. Celles-ci sont impliquées dans l'entretien, la sécurisation et la conduite de cultures intercalaires. De manière générale, on privilégiera des dispositifs de plantation qui associent i) des espèces ligneuses à usage de bois de feu ou de service (voire de bois d'œuvre) ii) avec des espèces fruitières, intéressant directement les populations riveraines comme sources d'alimentation et de revenus récurrents. En effet, la meilleure façon de protéger une nouvelle plantation est l'intérêt direct des riverains, en vue d'en profiter dès les premiers fruits. La sécurisation consistera en des dispositifs de protection, tels que le gardiennage et la surveillance. En effet, la construction des clôtures dépasse les budgets disponibles dans ce projet. La situation des forêts communales et des réserves transférées est très variable selon les sites :

- Plantations totalement nouvelles sur des savanes vides, cultivées ou non
- Reboisements de savanes arborées ou de forêts claires dégradées par l'exploitation du bois de feu ou de service
- Créations/restauration de sites agro forestiers associant agriculture et plantations ligneuses intercalées
- Plantations de regarnis et d'enrichissement
- Plantations de protection de bassins versants (zones de captage d'eau, fixation de berges, protection de rives de lac, lutte antiérosive).

Composante 3 : Restaurer 400 ha de zones dégradées incluses dans des forêts communales sous l'autorité des Communes des zones de transition écologique.

L'ACFCAM, à travers le CTFC et les communes cibles, et en collaboration avec ses partenaires :

- Dresser à un état des lieux des sites à reboiser
- Délimitera et matérialisera les superficies à reboiser ou à entretenir
- Achètera les plants ou bien créera et entretiendra les pépinières

- Préparera les terrains et mettra les plants en terre
- Regarnira les plantations
- Organisera les cultures intercalaires, si possible avec les populations riveraines
- Organisera et gèrera l'entretien, le suivi et la sécurisation des nouvelles plantations.

Le dispositif de plantation de chaque zone à reboiser sera adapté à sa situation particulière, associant les espèces ligneuses, les espèces fruitières, et le cas échéant des espèces herbacées antiérosives.

Dans les zones de transition, la pluviométrie étant plus importante que dans les zones sèches, l'entretien sera rigoureux, en privilégiant les cultures intercalaires sur la plus grande partie de l'année, en collaboration étroite avec les populations riveraines.

Les zones de transition au Sud suffisamment humides bénéficiera de dispositifs de plantation visant, outre la production de bois de feu et de service (*cassia, eucalyptus*, etc.) la production de bois d'œuvre (*teck, ayous*) et des fruitiers divers. On privilégiera les associations d'espèces permettant d'anticiper des productions étalées dans le temps. Il s'agira d'arbres :

- A croissance rapide pour des récoltes à moins de 10 ans
- A croissance plus lente pour des récoltes à l'horizon 15-20 ans
- A maturité dans les 30-40 ans pour le bois d'œuvre.

A proximité des zones habitées, il sera essentiel de prévoir des séries agroforestières. Il s'agira de planter des lignes d'arbres permettant l'agriculture intercalaire, et d'assurer l'entretien et la protection des plantations.

Composante 4 : Appuyer les Communes pour l'approvisionnement du marché domestique en bois légal.

En collaboration avec les partenaires des communes :

- Le projet accompagne les communes dans l'organisation de l'approvisionnement du marché domestique en bois d'origine légale
- Les communes respectent leurs obligations légales en termes d'exploitation, de transport, de ravitaillement du marché
- Le personnel communal est formé et outillé pour surveiller et contrôler l'origine légale des bois
- Les communes collaborent avec le MINFOF pour vérifier et contrôler l'origine légale des bois mis en marché.

Même si les communes ne sont pas elles-mêmes de grands producteurs de bois, notamment en zones sèches, elles doivent s'organiser dès à présent pour le devenir. Ceci concerne aussi les autres acteurs locaux en mesure de planter et de promouvoir la production de produits forestiers. En réalité, la cause de la déforestation périurbaine et, selon les zones, de la désertification par la demande urbaine exponentielle, c'est l'exploitation anarchique des savanes arborées ou arbustives naturelles, lesquelles n'ont pas une très bonne capacité de régénération naturelle dès lors qu'elles ont été coupées et brûlées. Les communes doivent organiser l'approvisionnement en bois de leurs propres marchés locaux. Ceci permettra une exploitation plus durable et qui respecte la législation en vigueur. A court terme, cet approvisionnement se fera à partir des savanes et forêts naturelles. A moyen terme, les plantations prendront progressivement le relais. L'Action appuiera directement les communes pilotes dans le sens de la gestion durable de leurs espaces forestiers communaux. Le projet les accompagnera vers l'approvisionnement durable du marché domestique en bois légal.

Composante 5 : Coordonner les activités du projet avec les Communes (y compris investissements).

Le CTFC :

- Coordonnera l'Action et les équipes, les relations opérationnelles et la mise en place de conventions particulières avec chaque commune
- Assurera la gestion des fonds, les acquisitions, les transferts financiers aux communes, le suivi des dépenses
- Organisera la planification opérationnelle des activités en collaboration avec les communes, les ONG locales, et autres partenaires impliqués
- Organisera la communication sur les activités

- Assurera le suivi-évaluation et le rapportage des activités auprès du Maître d'ouvrage et du donateur
- Commanditer à chaque année un audit comptable des dépenses auprès de KPMG Afrique Centrale, avant la demande d'une nouvelle tranche de financement. Le rapport d'audit des dépenses accompagnera annuellement chaque nouvelle demande de financement.

Répartition des tâches et des responsabilités :

- L'ACFCAM : i) porte le projet au niveau national avec les partenaires ii) est responsable juridiquement des engagements au nom des communes membres
- Le CTFC assure la gestion opérationnelle du projet auprès des communes
- Les communes sont à la fois les bénéficiaires directs, les partenaires de cofinancements, et les responsables locaux de la mise en œuvre des activités, en partenariat étroit avec les populations riveraines.

Acteurs principaux

- Maître d'ouvrage délégué : l'ACFCAM. Elle transfère les fonds de subvention à chaque commune bénéficiaire, selon le plan de financement annuel prévu dans leur convention.
- Maître d'œuvre : le CTFC. Il assure la coordination technique et administrative, le suivi et le contrôle du projet en partenariat étroit avec les communes bénéficiaires.
- Maîtres d'œuvre délégués : les communes bénéficiaires.

Ces communes cofinancent les activités, et sont responsables de mettre en œuvre les activités (travaux, entretien, sécurisation des plantations). Elles bénéficieront d'une délégation de crédit, pour gérer les fonds (qui seront transférés par le projet chaque année, et selon le plan de financement établi).

Depuis la signature du PAMFOR en décembre 2017, afin de réduire les risques liés au non-respect de la saison sylvicole par rapport au démarrage effectif du projet, l'ACFCAM s'est accordée avec les Communes pour qu'elles démarrent les pépinières sur leurs fonds propres, en partenariat avec le CTFC ou un autre partenaire au développement. Ce démarrage précoce avait pour but de préparer la saison de plantation. Lorsque le présent contrat sera signé, le projet viendra en accompagnement pour renforcer les plantations déjà engagées, notamment pour le suivi et les entretiens, et pour préparer la prochaine campagne. Elles inscrivent ces nouvelles plantations dans leur plan d'Action communal ou/et leur budget, afin d'assurer la continuité de l'Action.

Partenaires d'exécution

MINFOF (Ministère des Forêts et de la Faune)

Il apportera une assistance technique à l'Action (*cf. convention ACFCAM/MINFOF*), par le biais de la cellule de reboisement. A travers les subventions transférées aux communes pour le reboisement, il participera au cofinancement. Le MINFOF a désigné 2 cadres techniques pour appuyer l'ACFCAM et le CTFC.

MINEPDED (Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et Développement Durable)
Il apportera une assistance technique à l'Action par le biais des instruments du MINEPDED en charge du Sahel Vert. A travers les subventions transférées aux communes pour le reboisement, il participera au cofinancement. Le MINEPDED fournit un cadre de partenariat sur les initiatives concernant le projet « Sahel vert » (PAN-LCD), en matière de bois énergie et de restauration des terres dégradées dans les zones de savanes sèches.

Suivi-évaluation

Il a été effectué à partir des indicateurs et des sources de vérification du cadre logique. Les indicateurs de résultats permettent d'assurer un suivi de l'évolution des performances du programme, tandis que

les indicateurs d'objectif servent à évaluer le programme lui-même et ses impacts sur le milieu.

L'atteinte globale des objectifs sera mesurée en termes de superficie de plantation forestière communale créée ou restaurée, de surfaces reboisées dans les zones sèches et de transition écologique, ainsi que de formalisation du marché domestique local en bois d'origine légale.

Indicateurs de suivi de l'exécution des composantes de l'Action:

Critères juridiques et institutionnels :

Titre ou attestation indiquant de la sécurisation des droits sur les espaces de plantation
Dossiers de classement des forêts communales, lorsque pertinent
Existence (ou création) des cellules de foresterie communale
Nombre de formations dispensées, bénéficiaires, attestations de formation

Critères écologiques

Nombre d'ha reboisés chaque année (nouvelles plantations, restaurations, agroforesterie)
Nombre d'ha de forêts dégradées enrichis chaque année (restaurations, enrichissements)
Nombre d'ha reboisés au titre des engagements volontaires

Critères socio-économiques et économiques

Nombre d'emplois permanents et temporaires constatés par commune
Nombre d'ha de plantations forestières/agro forestières valorisées (temporairement ou durablement) par l'agriculture intercalaire
Nombre de formations et d'attestations de formation délivrées par commune bénéficiaire et par an
Volumes de bois commercialisés par essence/catégorie et par an de façon légale dans chaque commune pilote

Critères de communication et de capitalisation du programme

Nombre d'articles publiés dans la presse
Nombre d'interventions dans les séminaires d'information
Nombre de réunions du comité de pilotage
Nombre de publications par type de support au niveau national et sous-régional
Nombre de présentations publiques sur le programme.

Critères de gestion et de pérennité du programme

Audit annuel des dépenses
Nombre de personnels permanents et temporaires employés par le projet
Taux de contribution par source et par an
Validation des programmes annuels d'opération et des bilans d'activités
Validation des demandes de déboursements
Nombre de cellules de foresterie communale fonctionnelles
Taux de cofinancement des communes au projet.

CHAPITRE 2 : CAPITALISATION DU PROJET « REBOISEMENT 1400 »

2.1. Capitalisations

Cette étude de capitalisation cherche à comprendre les facteurs de succès, les difficultés rencontrées pendant la mise en œuvre, afin de tirer des leçons apprises.

2.2. Objectif de la capitalisation

L'objectif principal de la capitalisation et les résultats attendus de cette capitalisation consistent à :

- Partager les expériences et les leçons apprises avec l'ensemble des parties prenantes ;
- Promouvoir la réplication et la mise à l'échelle des actions menées sur le terrain ;
- Promouvoir et renforcer les partenariats entre les parties prenantes (communautés locales, exécutifs communaux, organisations de la société civile, ONG, autorités traditionnelles, les services administratifs techniques locaux, les partenaires techniques et financiers, institutions universitaires et de recherche, secteur privé, etc.) ;

Cette capitalisation permettra aux parties prenantes de s'informer sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet reboisement 1400 et l'atteinte des produits et des résultats tels que définis dans le cadre logique.

Il va ainsi contribuer à comprendre les problèmes liés à la non atteinte de certains résultats. Par ailleurs, elle permettra de comprendre les faiblesses et les forces de la mise en œuvre du Programme et de dégager les perspectives.

En effet, les résultats de cette revue contribueront à l'amélioration des résultats et de la coopération entre les parties prenantes. Ces résultats, qui seront utilisés par les différentes parties nationales et les institutions partenaires, permettront de bien définir les actions et programmes reflétant les attentes.

Les résultats de cette revue seront un socle pour la pérennité du projet reboisement 1400, ce qui pourra constituer un socle pour la préparation de nouveaux programmes pour les prochaines années.

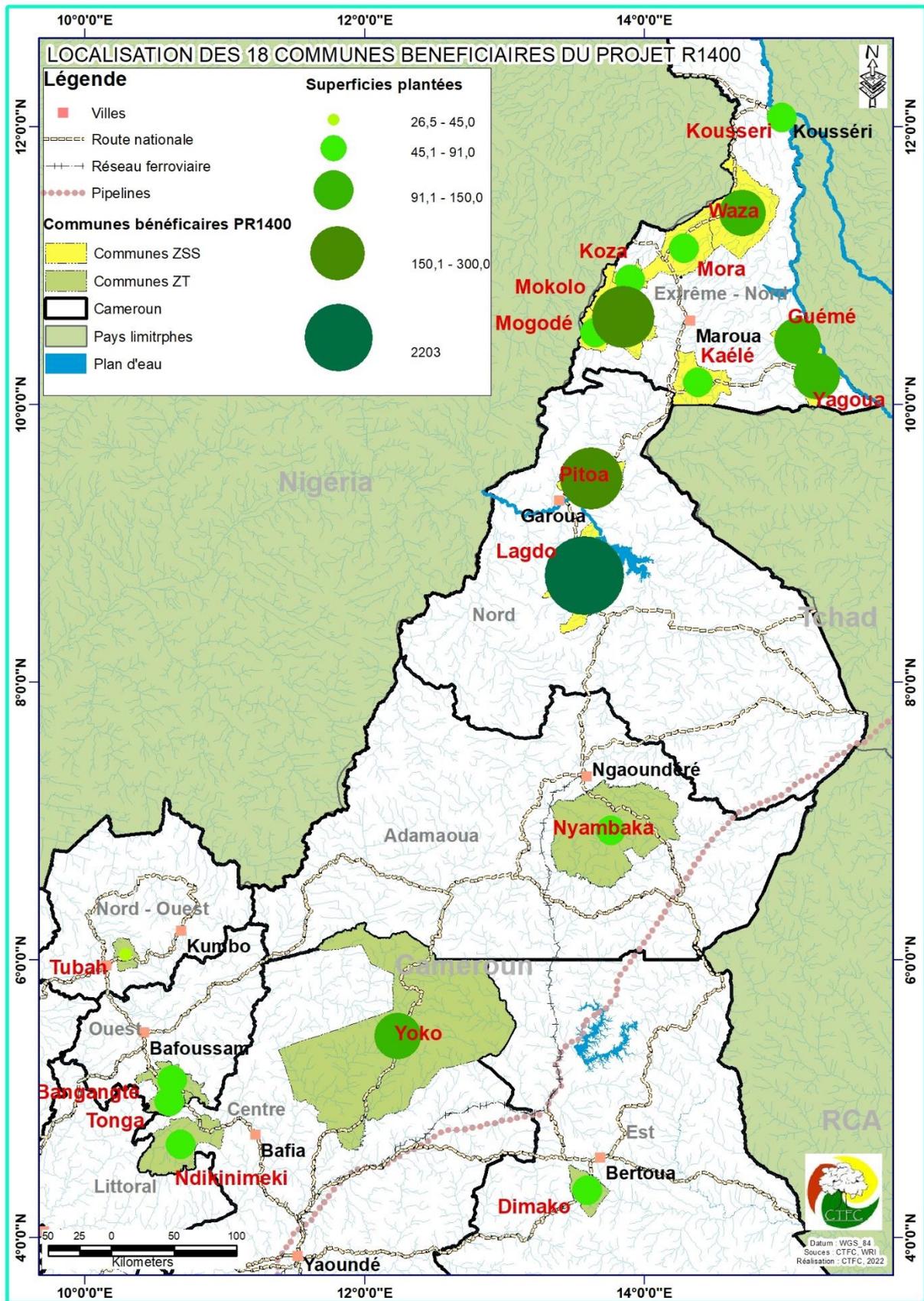


Fig.1 : Localisation des Communes bénéficiaires du projet et la superficie réalisée

2.3. Méthodologie générale utilisée

La capitalisation des leçons apprises est une œuvre de l'équipe du CTFC. La rédaction des « leçons apprises » se veut un processus rationnel qui se focalise sur l'analyse de ce qui a été fait avec en prime l'objectif de généraliser et par conséquent, de tirer des conclusions sur l'expérience vécue et les nouvelles opportunités ou perspectives. Des leçons ont été tirées au niveau des résultats ; les échecs et succès ont été relevés au niveau des activités ainsi que leurs raisons, des propositions ont été formulées sur comment procéder autrement au niveau des potentialités. Ces « leçons apprises » pourront être utilisées dans la suite du programme ou alors dans d'autres initiatives qui peuvent être nationales ou internationales. La démarche de capitalisation du projet reboisement 1400 se structure de manière suivante :

L'équipe de travail a examiné toutes les sources d'informations pertinentes, y compris les documents élaborés pendant la phase de préparation du projet. Il est très important de mentionner que les documentations du Projet sont complètes et exceptionnellement très riches en informations. Ils comprennent entre autres : le Document du Projet ; les comptes rendus des réunions, les rapports d'activités périodiques du Projet, soit annuel et trimestriel, Capitalisation des acquis d'autres Projets et des études déjà réalisées, et tout autre matériel que l'équipe a jugé utile pour étayer l'examen). L'équipe a inclut également, le Manuel sur les itinéraires de reboisement, une revue/analyse d'au moins 3 à 5 projets similaires réalisés dans d'autres pays du Sahel, dans une logique comparative et de repérage de bonnes pratiques, incluant des entretiens et des focus-groupes avec un nombre très élevé de partis-prenantes et de bénéficiaires, il conviendra de cadrer le contenu des éventuels entretiens complémentaires menés dans le cadre de la présente étude

Elle comprend par ailleurs des entretiens avec les parties prenantes, notamment auprès des populations locales, les Chefs de postes forestiers. Enfin, des visites sur terrain ont été organisées dans les 18 Communes du projet et sur tous les sites de chaque commune. Pour analyser les effets une fiche de capitalisation a été administrée par groupe dont la cible était constituée de personnes suivantes : (Maire/adjoint, Secrétaire général, Point Focal ou Assistant technique du projet Reboisement 1400 dans la Commune et/ou Chef de Cellule de foresterie communale, Conseiller municipal, Chef traditionnel, Chef d'établissement, chef de poste forestier), les riverains, les bénéficiaires, les parties prenantes, les élèves en prendre en compte les rations femmes, jeunes, adultes)

Le suivi-évaluation sera effectuée à partir des indicateurs et des sources de vérification du cadre logique de l'Action. Les indicateurs de résultats permettront d'assurer un suivi de l'évolution des performances du programme, tandis que les indicateurs d'objectifs permettront d'évaluer le programme lui-même et ses impacts sur le milieu.

Ces visites ont poursuivi un double objectif. Dans un premier temps, il s'agit de constater et d'apprécier physiquement les réalisations, à travers les entretiens avec les acteurs sur le terrain. Mais aussi c'est dans la perspective de réaliser un tournage et un montage vidéo et des prises de photos.

A la fin, pour une meilleure lecture du document de capitalisation, le CTFC tient à apporter les éclairages éléments suivants :

- « Principaux acquis » sont : les activités principales réalisées qui sont alignées avec les objectifs spécifiques du Projet. Elles sont généralement liées aux indicateurs du Projet.
- Sont considérées comme « bonnes pratiques », les approches spécifiques adoptées qui ont fait en sorte qu'elles ont contribué à l'obtention des « acquis ». Elles ont un caractère plutôt distinctif.
- Facteurs clés de succès : sont constitués par un environnement externe et des

opportunités ayant favorisé la réussite du Projet. A préciser qu'ils ne sont guère inhérents au Projet.

- Les leçons apprises résument les conclusions sur les thématiques développées et une ébauche mais encore sommaire de recommandations



Fig. 2 : Groupe de travaux de capitalisation dans les Communes de R1400



Fig. 3 : Visite des sites, évaluation et prise des vues et interviews

CHAPITRE 3 : RESULTATS OBTENUS ET EXPERIENCES

3.1. Résultats obtenus et leçons apprises

Résultat attendu 1.1 : le processus institutionnel et les itinéraires sylvicoles sont maîtrisés par les responsables communaux

3.1.1. La formalisation de partenariat avec les Communes cibles

L'ACFCAM a signé des mémorandums d'entente (MoU) avec dix-huit (18) Communes cibles, dont onze (11) Communes de la zone de savane sèche : Guémé, Kaélé, Koza, Lagdo, Mogodé, Mokolo, Pitoa, Waza, Yagoua, Mora, Kousséri et sept (07) Communes de la zone de transition : Bangangté, Dimako, Ndikiniméki, Nyambaka, Tonga, Tubah et Yoko.

A titre de rappel, il est indiqué dans le contrat de subvention (1.2.1.4. Effets attendus), que l'Action contribuera à offrir un cadre approprié aux différents partenaires pour mutualiser les moyens disponibles (afin de soutenir les coûts élevés d'entretien des plantations) et garantir le succès des activités. Par ailleurs, l'Action doit améliorer le cadre de vie par les plantations en concessions privées sous la responsabilité des familles et des Mairies.

A cet effet, dans toutes nos zones d'intervention, où la Commune n'est pas propriétaire des sites, il y a au moins un partenariat mis sur pied entre la Commune et les agriculteurs locaux, qui travaillent en synergie avec les équipes techniques communales pour la promotion des cultures intercalaires à l'intérieur des plantations mises en place par l'Action et la mise à disposition de leurs sites (champs communautaires ou concessions privées) pour étendre les plantations prévues dans le cadre du Projet R1400, qui, quant à lui, finance les opérations de défrichage, de mise en terre des plants et les entretiens. Ces partenaires locaux font des cultures intercalaires et participent ainsi à l'entretien des plantations mises en place, en contrepartie d'un pourcentage de produits à prélever lors de la production des arbres plantés. Ces partenariats entre les Communes et les agriculteurs locaux, apportent une garantie sur la pérennité du Projet R1400 et intéressent les parties prenantes qui partageront les produits issus de l'exploitation avec la Mairie.

Le projet « Reboisement 1400 » a aussi développé des synergies entre certaines Communes bénéficiaires et certains Chefs d'établissements scolaires, les Chefs de centres de santé intégrée et chefferies traditionnelles pour la mise en œuvre de leurs activités de reboisement et d'entretien des plantations sur la durée. Il en est ainsi par exemple de : **Dimako, Bangangté, Tonga, Ndikiniméki, Yoko, Mogodé, Koza, Guémé, Yagoua, Mokolo, Kousséri et Mora.**

L'Action continue a accompagné la Commune de Lagdo dans la mise en œuvre du contrat de partenariat signé avec l'investisseur-acheteur privé nommé « AfricanCommodities S.A » pour le développement des plantations d'Anacardiens dans le cadre du projet « Reboisement 1400 ». Il est stipulé dans ce partenariat qu'AFCOM accompagnera techniquement la Commune sur 25 ans et assurera les investissements complémentaires d'au moins 500 ha ainsi que les entretiens à partir de la 3^{ème} année du projet. Il faut préciser que pendant les deux premières années du projet, AFCOM est intervenu auprès du projet en apport de plants d'anacardes. Un mécanisme de répartition des revenus financiers dans la phase exploitation a été validé par la tutelle administrative des Communes sur le modèle 60% pour AFCOM et 40% pour la Commune.

Rendu à la 3^{ème} année de la mise en œuvre du projet, il était prévu des entretiens et de la sécurisation des plantations.

Le CTFC a accompagné une association communale d'une vingtaine d'agriculteurs locaux (25), dénommée Association des producteurs d'Anacardiens et des fruitiers (APAF-Ndiki), dans le processus de légalisation. Cette dernière collabore avec la Commune de Ndikiniméki pour le développement des plantations d'Anacardiens et d'autres arbres fruitiers.

Il faut aussi noter l'élaboration des documents et l'accompagnement du processus de formalisation d'un Syndicat intercommunal à vocation forestière pour la gestion de la réserve forestière Bapou/Bana/Bangangté appelé « SYNCOREF 3B », mis en place grâce à l'accompagnement du PNDP dans le cadre de la mise en œuvre du Projet pilote REDD+ et qui avait permis de reboiser 103,5 hectares en 2018 suivi des regarnis en 2019 et 2020 dans le massif intercommunal sur 43.5 ha sous fond du projet de reboisement 1400. Aussi, l'ACFCAM/CTFC a appuyé la Commune de Bangangté dans le processus de formalisation et de signature de son partenariat avec le groupe EneoCameroon S.A pour la gestion durable et la restauration de la réserve intercommunale de Baloumgou. Il a aussi relevé la signature d'un contrat de partenariat entre l'ACFCAM et l'AED/UdM à travers la Mairie de Bangangté pour la promotion des activités du projet reboisement 1400 à effectuer dans la Commune de Bangangté et le site dégradé de Banekane au sein de l'UdM.

Par ailleurs, des plateformes de partenariats locaux pour le reboisement ont été initiées et encouragées. Des responsables communaux en charge du suivi des activités de reboisement, les pépiniéristes locaux et les organisations locales ont reçu des appuis techniques et conseils pratiques sur la gestion des pépinières, le suivi, l'entretien, l'arrosage et la sécurisation des plantations. Des formations pratiques de type « Learning by doing » leurs ont aussi été dispensées sur l'itinéraire technique de mise en place d'une pépinière d'Anacardiens et sur la maîtrise des itinéraires sylvicoles.

La coopération allemande (GIZ) à travers son Programme d'appui au sous-secteur Forêt-Environnement (ProPE), avait lancé, conjointement avec le MINFOF et le MINEPDED, un appel à manifestation d'intérêt pour la sélection des Communes volontaires pour l'utilisation durable des ressources forestières et de la biodiversité. Les Communes de Yagoua, Kaélé, Mokolo, Lagdo et Yoko accompagnées par l'ACFCM/CTFC, ont été présélectionnées pour bénéficier de cet appui technique du Projet Forêt-Environnement de la GIZ. L'Action a reçu l'appui institutionnel de MINFOF et du MINEPDED pour l'organisation et la tenue des réunions de sensibilisation contre la divagation du bétail par les cheptels provenant des villages de Boula, Maraf, Ribidis Mouhou et Mosso dans la Commune de Mokolo. (Annexe 1).

3.1.2. Parlant de l'élaboration de 2 études sur les modèles de rentabilité des plantations dans les deux zones du projet

Deux Assistants techniques externes ont été commis pour appuyer l'Action auprès de l'équipe du CTFC, pour produire deux études sur la rentabilité de la filière fruitière (Anacardier) au Cameroun et particulièrement en zones de transition et de savane sèche. A ce jour, les deux études à savoir : l'étude de la faisabilité technique et socio-économique de l'introduction de l'arboriculture fruitière au sein des Collectivités Territoriales Décentralisées dans la Région de l'Adamaoua (zone de transition) et l'étude sur les modèles de rentabilité des plantations d'anacardier dans la zone de savane sèche ont été élaborées et publiées.

3.1.3. Pour ce qui est de la sensibilisation et de la formation des Conseillers municipaux et parties prenantes sur la gestion boisements et leur implication budgétaire

Au démarrage du Projet, il a été essentiel que toutes les parties prenantes aient une compréhension commune et développent une vision commune des concepts du projet de reboisement et de la restauration des terres dégradées. La plupart des Communes cibles ont tenu des réunions d'information et de sensibilisation des populations et parties prenantes locales du projet « Reboisement 1400 ». Les Conseillers municipaux sont suffisamment outillés sur la gestion des boisements et l'implication budgétaire de leurs Communes respectives dans le cofinancement des activités de l'Action.

Annuellement les Assistants Techniques et Points Focaux déroulent des actions de sensibilisation sur plusieurs thèmes. Il s'agit pour la plupart des actions telles :

- La sensibilisation et formation des populations riveraines pour la préservation et le suivi des sites forestiers du projet de reboisement 1400
- La sensibilisation contre la divagation du bétail
- La sensibilisation sur le phénomène de changement climatique et son impact sur l'environnement et les rôles que devront jouer les acteurs académiques
- Sensibilisation sur les VIH/SIDA et l'aspect genre
- Le renforcement de capacités des conseillers municipaux et leaders communautaires sur les enjeux liés à la foresterie et l'articulation projet reboisement 1400 et les Communes.

Les formations et les réunions de sensibilisation qui sont dispensées s'adressent aux membres des communautés abritant des sites de reboisement, les établissements scolaires, des populations riveraines du site ou des acteurs communaux. Globalement dans la zone de savane sèche ces actions visant à renforcer les capacités des acteurs locaux s'est adressées à plus de 18 000 personnes de deux sexes confondus autour des sites du projet et bien les groupes d'association, d'initiatives locales et les communautés, soit 5000 femmes et 13 000 hommes et dans la zone de transition à de 20 000 avec la participation de 15 500 Hommes et 4500 Femmes. A l'issue de la formation, les résultats les plus prononcés sont : le grand enthousiasme des personnes formées qui sont aujourd'hui aptes à conduire le reboisement selon les techniques sylvicoles, la réduction de la divagation du bétail sur le site, la réduction des coupes abusives du bois et l'éveil de la conscience sur l'importance et le rôle de l'arbre dans la vie. Ensuite, les principaux acquis de la formation concernent leur compréhension des principes, leur capacité à partager et à défendre les connaissances obtenues, en dépit du fait de leur faible niveau d'alphabétisation

Toutefois, le CTFC a eu à sensibiliser les responsables communaux, les populations riveraines, notamment les vendeurs de bois installés le long de l'axe lourd Nyambaka-Ngaoundéré et autres acteurs impliqués dans les activités du projet reboisement 1400 sur les aspects de légalité du bois et d'approvisionnement du marché domestique en bois légal (MIB).

De même, le CTFC a eu à organiser 03 ateliers à Maroua, le premier pour le lancement du projet, le deuxième en vue de lancer la campagne sylvicole 2021 par la sensibilisation et le renforcement des capacités des 12 communes parties prenantes du septentrion et le troisième pour la capitalisation des résultats du projet en 2023. Il a également organisé 03 ateliers à Yaoundé avec les communes de la zone de transition et de la zone de savane sèche sur lequel deux de ces ateliers étaient avec les médias pour communiquer avec le grand public national et international sur les résultats du projet. Au cours de ces ateliers les résultats suivants ont été obtenus :

- Le projet « Reboisement 1400 » a été lancé, avec la participation de toutes les parties prenantes et la formalisation de partenariat.
- La campagne sylvicole 2021 du projet Reboisement 1400 a été lancée avec la participation des parties prenantes ;

- Les responsables communaux de chaque commune partenaire du Nord, de l'Extrême-Nord et de l'Adamaoua et de la zone de transition sont formés et, maîtrisent les procédures administratives, financières et itinéraires sylvicoles ;
- Les avenants de convention sont signés par les Maires ;
- Les médias ont assuré une meilleure couverture de l'événement et l'ont diffusé à travers la presse écrite et l'audio-visuel.

En conclusion les campagnes de sensibilisation ont permis de toucher globalement 38000 personnes dans les 02 zones concernées par le projet R1400, en l'occurrence 9500 Femmes et 28 500 Hommes. A l'observation nous notons que 52,5% des participants est constitué par l'agente féminine ; ceci s'explique par une participation accrue des femmes aux activités dans les zones de savane et sèche.

3.1.4. Concernant la communication sur les activités du projet :

Le CTFC en appui aux communes cibles a soutenu l'implantation à l'entrée de chaque site et sur certains axes routiers des plaques de signalisation qui matérialisent l'exécution du projet dans les localités à cela s'ajoute les différentes banderoles que nous retrouvons dans un certain nombre de commune, au total nous avons planté 70 plaques informatives.

Démarrant au niveau de la communauté sur divers thématiques (restauration, réchauffement climatique, divagation du bétail, feu de brousse, coupe abusive du bois, etc.) quelques approches et outils ont été utilisés les résultats suivants sur la communication et la visibilité de l'Action ont été obtenus, notamment :

➤ Au niveau local et de chaque commune :

- L'usage des méthodes individuelles en persuadant le paysan à prendre des décisions à propos de l'adoption à travers le dialogue et les visites ;
- L'usage des posters, plaques, banderoles, et images ;
- Les émulsions et communication sur le projet à la radio locale ;
- L'organisation des réunions du groupe, discussions du groupe, ateliers et excursions. Cela a permis aux parties prenantes d'être tout simplement informées dans la prise des décisions.
- L'usage des langues locales et l'implication des leaders communautaires (chefs traditionnels, chefs religieux, chefs de cultes, leaders d'opinion locaux, tels que, les chefs traditionnels et religieux est impératif.
- Les leaders communautaires représentent les voix locales et les sources fiables d'information dans leurs communautés.
- L'implication des sectoriels du MINFOF, MINEPDED,
- Les établissements scolaires et les hôpitaux

➤ Au niveau de la coordination (CTFC)

Le CTFC a organisé 3 ateliers à Yaoundé avec les médias pour informer et communiquer auprès du grand public nationale et internationale sur la réalisation et les résultats du projet Reboisement 1400. Hormis les plaques informatives, les réalisations sur le plan de la visibilité et d'information sur le projet ont porté sur :

- Publication d'article dans la presse 55 au total ;
- 95 Interventions dans les séminaires d'information ;
- 08 publications par type de support au niveau national et sous régional ;

- Et enfin 60 présentations publiques sur le programme.
 - Près de 16 000 000 de visiteurs de la page web
 - Les reportages photos et vidéos dans les réseaux sociaux Facebook (<https://www.facebook.com/projetreboisement1400/>), YouTube (<https://www.youtube.com/channel/UCj5Us8C2u6nlJ0ijb9dVnMQ>) et WhatsApp, mettant en valeur les résultats de l'Action dans toutes les Communes cibles ;
 - L'administration et l'animation de la plateforme WhatsApp, regroupant tous les acteurs de la mise en œuvre et du suivi des activités de l'Action ;
 - L'administration du site web de l'ACFCAM/CTFC (www.foretcommunale-cameroun.org) ;
 - La production et l'implantation des panneaux de signalisation du projet à proximité des sites de reboisement des Communes bénéficiaires ;
 - Une réunion de sensibilisations des conseillers Municipaux et des communautés locales sur l'éducation environnementale, la sécurisation et protection des plantations et sur les aspects genres et VIH a été effectué dans chaque commune du projet
 - Enfin, les Communes bénéficiaires ont organisé plusieurs réunions d'information et de sensibilisation lors de leurs opérations de reboisement (mise en place des pépinières, délimitation des sites de reboisement, défrichage, piquetage, trouaison, mise en terre, regarnis des sites reboisés en 2019 et 2020, 2021 et 2022), ensuite elles ont identifié elles-mêmes des communautés riveraines et autres parties prenantes locales pour faire la promotion de l'Action et susciter un plus grand intérêt des groupes cibles
- Sur le plan internationale, cinq (05) événements promotionnels de l'Action :
- La Conférence des parties des villes d'Abidjan organisé par la ville de Paris tenue du 28 Juin au 2 Juillet 2022 ;
 - Le congrès mondial de l'UICN tenu à, Marseille en France ;
 - La rencontre internationale sur la préservation des forêts d'Afrique centrale tenue à Paris du 6 Octobre 2021 ;
 - L'Assemblée générale des communes d'Afrique centrale tenu à Libreville sur la foresterie urbaine avec l'appui de l'association internationale des maires francophones

Résultat attendu 2.1 : les 1000 hectares de plantations forestières créées dans le Nord et l'Extrême-Nord sont entretenus et ont un taux minimum de réussite de 60% au bout de 4 ans. IOV : 1000 ha de zones sèches sont boisés/reboisés.

Résultat attendu 3.1 : les 400 ha de plantations forestières créées sur des sites dégradés dans les zones de transition, avec un taux minimum de réussite de 70% au bout de 4 ans. IOV : 400 ha de zones dégradées sont boisées/reboisées.

3.2.1. L'étude sur l'état des lieux des sites de reboisement/restauration et choix des essences

La réalisation de l'état des lieux dans chaque Commune a permis d'identifier les sites probables à reboiser avec la commune et les populations en prenant en compte le problème du foncier, de la sécurisation du site, d'identifier les pépiniéristes et d'évaluer les capacités techniques et matériels des communes. Le choix des sites à reboiser doit toutefois s'inscrire dans une démarche participative et inclusive qui prend en compte toutes les catégories d'acteurs et les types d'utilisateurs de l'espace au niveau de la zone ciblée. La clarification du foncier et l'implication effective des autorités administratives, des chefs traditionnels, de l'exécutif communal et des communautés locales est un prérequis pour cette étape. Les zones dégradées à reboiser dans les forêts Communales constituent un acquis du fait que la forêt communale est la propriété privée de la commune. Les terres y sont le plus souvent réparties en zone de pâturage, de culture, de forêt pour la collecte de bois, etc. Un micro zonage du terroir permet donc de ressortir les différents types d'occupation de l'espace, facilite la prise

de décision et permet d'identifier les risques potentiels de conflits d'usage de l'espace. Les sites choisis par les Communes et les partenaires ont été identifiés, géoréférencés et cartographiés (Annexe.). C'est dans ce contexte que les 36 responsables communaux dont deux par communes ont été formés sur la maîtrise des itinéraires techniques. Par ailleurs, des plateformes de partenariats locaux pour le reboisement ont été initiées et encouragées. Des responsables communaux en charge du suivi des activités de reboisement, les pépiniéristes et agriculteurs locaux et les organisations locales ont reçu des appuis techniques et conseils et les formations pratiques sur la gestion des pépinières, le suivi, l'entretien, l'arrosage et la sécurisation des plantations. Des formations pratiques de type « Learning by doing » leurs ont aussi été dispensées sur l'itinéraire technique de mise en place d'une pépinière d'Anacardiers/fruitiers et forestiers, sur la maîtrise des itinéraires sylvicoles, sur la fertilisation des sols et sur les bonnes pratiques d'agriculture durable avec utilisation des semences de qualité et sur les pratiques pastorales.

3.2.2. Choix des espèces, production et/ou acquisition

Le choix des espèces de plants s'est opéré sur proposition des communautés et des Communes. Ces espèces ont été choisies en fonction de leur capacité à fixer l'azote dans le sol, de la vitesse de leur croissance, de leur adaptabilité aux conditions édaphiques de la localité, ainsi que des avantages susceptibles d'être tirés par les populations locales. Pour ce faire, un accent est mis sur les espèces locales, forestiers, les agrumes, les fruitiers et les agroforestiers de qualité. La mise en place des pépinières communales et l'utilisation des semences sélectionnées et de qualité permettent d'avoir les plants matures, en quantité et en qualité pour le reboisement et le regarnis pour respecter la période sylvicole.

3.2.3. Acquisition et création de pépinières pour la production des plants

Les Communes ont éprouvé éprouve une difficulté considérable dès la première année qui était celle de l'accès aux semences et aux plants de bonne qualité pour le reboisement et la manque de pépiniéristes qualifiés. Pour cette raison, la plupart des Communes ont créé des pépinières Communales avec une production entre 5000 et 20 000 plants/an afin de résorber les besoins des plants en quantité et en qualité pour le reboisement. La création de pépinières communales, le recrutement et la formation des pépiniéristes ont permis de produire et de mettre à la disposition du projet les plants en quantité et en qualité avec coût relativement faible comparé au coût d'achat, de transport et de revient d'un plant sur le site de reboisement. La mise en place des pépinières et la production des plants ont permis de gagner en temps, de respecter les périodes sylvicoles et de limiter pertes dues au transport sur de longue distance et de la manutention. Ces pépinières et les pépiniéristes formés ont contribué pour la production de plus de 2 000 000 arbres qui ont servi pour reboiser, distribués aux populations et regarnir **3 886,2 ha** dans les communes de la zone de savane sèche comme dans la zone de transition malgré les contraintes et les difficultés rencontrées.



Fig.4 : Pépinières communales réalisées pour la production des plants

3.2.4. Délimitation et matérialisation des superficies à reboiser

La délimitation, la matérialisation, le géoréférencement et la cartographie des sites à reboiser constituent des étapes préliminaires à la création des plantations forestières. Durant toute cette année 2021 la délimitation et la matérialisation des sites plantés ont été renforcées pour limiter le passage des animaux et les actions de vandalisme afin d'assurer la sécurité des sites.

3.2.5. Préparation des sites et mise en place des plants

Une fois les structures reparties, les opérations de trouaison sont réalisées pour préparer la mise en terre. La dimension retenue pour la trouaison est faite en fonction de l'espèce. Les plants matures ont été mis en terre avec un dispositif de sécurisation, dès le retour le début de la saison des pluies dans chaque zone conformément au calendrier sylvicole (en juillet pour la zone de savane sèche et Avril pour la zone de transition). L'aménagement du site de la plantation consiste à :

- délimitation et matérialisation des sites de plantation
- Géo référencement et cartographique de la parcelle
- Nettoyage et piquetage ;
- Trouaison en respectant les techniques sylvicoles et en fonction des essences
- Transport et mise en terre des plants

3.2.6. Suivi et entretien des sites reboiser et la protection des arbres

Dès le lancement des opérations de reboisement, les communautés riveraines des Communes bénéficiaires ont été mobilisées, pour mettre en place des cultures intercalaires et faire la parcellisation des terres. Les linéaires de clôture se sont faits dans certaines Communes au même moment que les opérations de piquetage et de trouaison. Grâce au partenariat local entre les Communes bénéficiaires et les agriculteurs locaux, l'Action a appuyé les opérations de reboisement (défrichage, piquetage, trouaison, mise en terre) effectuées par ces agriculteurs locaux et intensifiera cette collaboration pour assurer les opérations d'arrosage et de sécurisation des nouvelles et anciennes plantations. Le système d'arrosage était réalisé en majorité par les femmes, le regarnis et le suivi permanent des plants à travers la mise en place des forages, l'aménagement des points d'eau, l'utilisation des tricyles. Préalablement, l'Action a accompagné les Communes bénéficiaires dans leurs campagnes de sensibilisation des populations locales, animées par des personnes ressources comme les Conseillers municipaux, les sectoriels concernés (MINFOF, MINEPDED, MINATD, MINDDEVEL), des Chefs traditionnels sur la lutte contre les feux de brousse, la divagation du bétail sur les espaces reboisés et certains aspects transversaux sur la promotion des droits de l'homme, les droits de l'enfant et des

minorités, l'égalité entre les hommes et les femmes, la viabilité environnementale, l'implication budgétaire des exécutifs communaux, la lutte contre le VIH/SIDA, la lutte contre la Covid-19, etc.

Toutes les Communes de la zone de transition et de savane sèche ont déployé des équipes pour réaliser les travaux de regarnis où des plants détruits ou attaqués ont été enregistrés. Par la suite, elles ont pris des dispositions pour assurer la sécurisation et l'entretien de tous les sites de plantation.

Le traitement phytosanitaire : le suivi permanent permet d'observer de détecter à temps les pathogènes qui affectent les plants et d'y administrer un traitement biologique à travers l'utilisation de bourses de vache, les feuilles du Nimier le jus du piment qu'on asperge où pulvériser sur les plants. L'utilisation des composés et de bourse de vache et des engrais pour la fertilisation et l'enrichissement des sols des sites reboisés et la croissance des arbres.

Pour assurer la mise en défend des sites reboisés et la protection des jeunes plants, les Communes cibles ont recruté des gardiens parmi les riverains, afin de lutter contre la transhumance des animaux, la pénétration clandestine des personnes et empêcher le pacage dans les sites reboisés. Le choix a été fait d'implanter les couloirs de transhumance, les clôtures avec des fers barbelés pour prévenir les dents de bétails. La protection autour des plants pour prévenir les animaux en divagation et les actes de vandalisme. Elles ont aussi mis en place des pare-feux pour faire face aux feux de brousse. Par ailleurs, elles ont pratiqué le sarclage sur au moins 1 m de rayon, afin d'éviter la concurrence herbacée.

❖ En ce qui concerne les Commune de la Zone de Savane Sèche

Pour assurer les entretiens, les communes ont mis en place sur leur fond propre des pépinières donc l'objectif était de remplacer les plants non vigoureux et soutenir les vergers communautaires pour la vulgarisation des espèces à usage commerciales et la promotion de l'agroforesterie, dans ce contexte dans l'ensemble des communes de la zone de savane sèche, 166650 plants repartis ainsi.

Tableau 1 : nombre de plants et espèces produit par les communes zone de savane sèche pour les activités de regarnis et de distribution au niveau communautaire

Espèces	Mogodé	Mokoto	Koza	Mora	waza	Kousseri	Guémé	Yagoua	Pitoa	Lagdo	Yagoua	TOTAL
neem	900	0	6000	2000	500	2000	600	600	3000	15000	2000	32600
tamarinier	0	0	2000	0	0	0	0	0	0	0		2000
anacarde	3200	13500	7500	2000	1900	6000	8000	8000	2000	50000	10000	112100
Balanites	0	0	2000	0	0	0	0	0	0	0	0	2000
Baobabs	0	0	1000	0	0	0	0	0	0	0	0	1000
Acacia nilotica	0	0	500	2000	0	0	0	0	2500	0	0	5000
Acacia Senegal	0	0	500	0	0	1000	0	0	0	0	0	1500
Manguiers	60	0	100	0	0	0	0	0	0	0	0	160
Goyaviers	0	0	150	0	0	0	0	0	0	0	0	150
Cassia siamea	4340	0	0	0	0	0	600	600	1300	0	0	6840
Moringha	800	0	0	0	800	0		0	0	0	0	1600
Citronnier									1200	0	0	
Papayer	500	0	0	0	0	0		0	0	0	0	500
TOTAL	9800	13500	19750	6000	3200	9000	9200	9200	10000	65000	12000	166650

Au terme de cette activité d'entretien les résultats obtenus ont été la suivante :

- Nombre de plants vivants par hectare supérieure à la valeur initial ;
- Taux de survie des plants dans chaque site à plus de 80% ;
- Le gardiennage du site effectif sur la grande majorité
- Haies mortes constituées des branches des épineux érigées autour des sites (périmètre de haie et ou distance totale connue) ;
- Sécurisation individuelle des plants réalisée ;
- Arrosage des jeunes plants effectué ;

- Traitements phytosanitaires menés
- Paillage établi autour des plants,
- La tenue de la statistique des plants viables et définition du taux de survie de site effectuées.
Des réunions de sensibilisation (nombre de réunions connu)



❖ En ce qui concerne les zones de transition

Jusqu'au mois de Mai 2023, **401.5 ha livrés et 40700 m** de plantation d'alignement à vocation d'ornementale sur les 496 ha réalisée en zone de transition. La perte de superficie est le fait des feux criminels sur les sites dans certaines Communes (Yoko, Bangangté et Nyambaka). Pour permettre un très bon entretien par le remplacement des plants mort le projet acheter au bénéfice de la commune de Tubah 10 600 plants pour permettre au comité de gestion des points d'eau d'entretenir les plants malgré la situation sécuritaire qui prévaut dans cette commune. Pour assurer les afin d'atteindre les objectifs fixés, les communes de la zone de transition ont produit par leur propre fond 13450 plants repartit dans le tableau ci-dessus pour le regarnis et le soutien des vergers communautaires pour la vulgarisation des espèces à usage commerciales et la promotion de l'agroforesterie.

3.2.7. Atteinte des résultats par rapport à la superficie et aux taux de réussite

Le Projet de reboisement 1400 de l'Union Européenne, au démarrage a négocié avec la Commune partenaire des superficies de terrain qu'elle pouvait concéder pour initier des actions de reboisement. L'objectif était de 1400 ha et l'engagement prise par les Communes en termes de superficie était de 2000 ha. Après consolidation des données et chiffres recueillies sur le terrain auprès des 18 Communes, on note **3484,7 ha ont été reboisés dans la zone de savane sèche sur un objectif de 1000 ha**, soit un taux de réalisation de 352,8% **et en zone de transition 401.5 ha reboisés sur un objectif de 400 ha avec un taux de réalisation de 100,37%. Au total sur l'objectif de 1400 prévus au départ, on estime 3 886,2, 8 ha de superficie reboisée en fin de projet** avec plus de 1 500 000 arbres plantés et 5 00 000 plants distribués aux communautés pour la création des vergers. Le **taux de réussite** constaté par diverses missions d'évaluation **est supérieur à 70 % dans l'ensemble**. En somme, l'action de l'Union européenne a servi de levier au niveau local pour mobiliser les communes et communautés. La superficie totale cumulée à jour dans les deux zones d'intervention de l'Action sur des espaces dégradées a largement dépassé les objectifs du projet donc l'objectif initial était de 1400 ha sans incidence financière sur l'enveloppe de l'UE grâce à la prise en compte du savoir-faire locale et la mobilisation des contributions en nature et même financières de certaines Communes.

Commune de la zone de savane sèche

Les différentes essences mise en terre dans les différents sites de **2019-2022** sont mentionnés dans le tableau ci-dessus et les différentes mesures prises. Il ressort de cette étude que les essences qui ont le plus grand diamètre et la plus grande hauteur sont classées par ordre de grandeur : Le taux de

Neem	60	80	60	50	40	60	20	60		78	40	70
Anacardier	56	75	56	45	35	45	15	55	50	75	35	50
Accacia nilotica									55	70		55.7
moringha												
Acacia senegal												
Acacia nilotica												
Valeur initiale	70	70	70	70	70	70	70	70			70	60

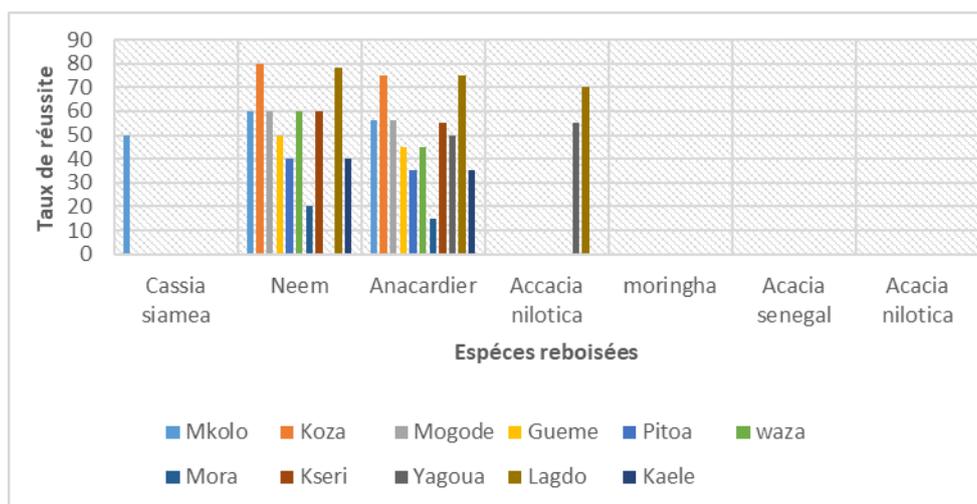


Fig.6 : Essences plantées dans les communes de la zone de savane sèche et leur taux de réussite

➤ **Commune de la zone de Transition (ZT)**

Tableau 5 : Superficie réalisées et taux de réussite estimé dans les Communes de la ZT

Nombre de plantations forestières créées en zone de transition (ha)	Tubah	Bgte	Yoko	Ndiki	Tonga	Dimako	Nybka	Total
Année 2019	0	60	30,5	19,5	18	15	54	197
Année 2020	6,5	59	50	35,5	33	56	29	269
Année 2021								
Année 2022	20			10				30
Total	26,5	119	80,5	65	53	71	83	496
Total superficies réussies en 2023	26,5	109	40	63	52	61	50	401,5
VALEUR DE REFERENCE	50	100	50	50	50	50	50	400

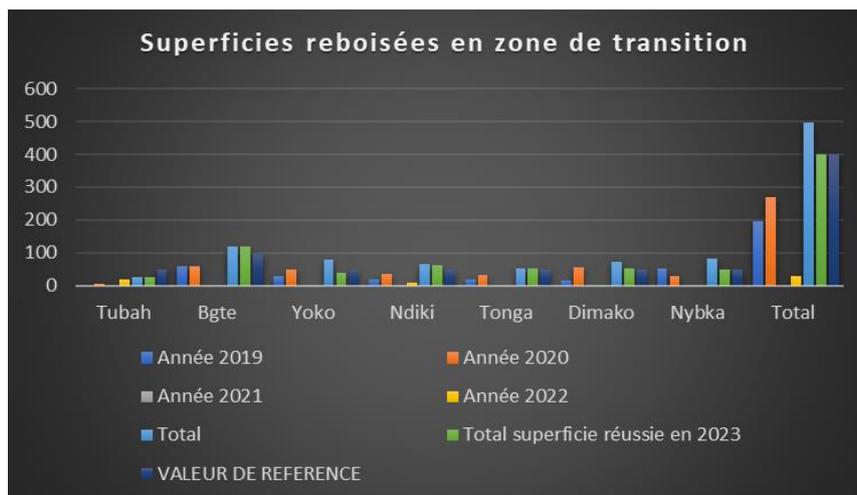


Fig.7 : superficie réalisée et taux de réussite des Communes de la Zone de transition.

Tableau 5 : Les différentes essences mise en terre dans les différents sites de 2019-2023

Taux de réussite	tubah	Bgte	Yoko	Ndiki	tonga	Dimako	Nybka	moyenne %
Cassia siamea	70		35					52,50
ayous						70		70,00
dibetou						65		65,00
melina						75		75,00
serisier						65		65,00
Anacardier		20	38,4	60	60	60	40	46,67
citronniers					65			65,00
Ecalyptus		70						70,00
cacaoyers								
manguiers				20			30	25,00
Total	70	45	36,7	40	62,5	67	35	51,71
Valeur de reference	70							

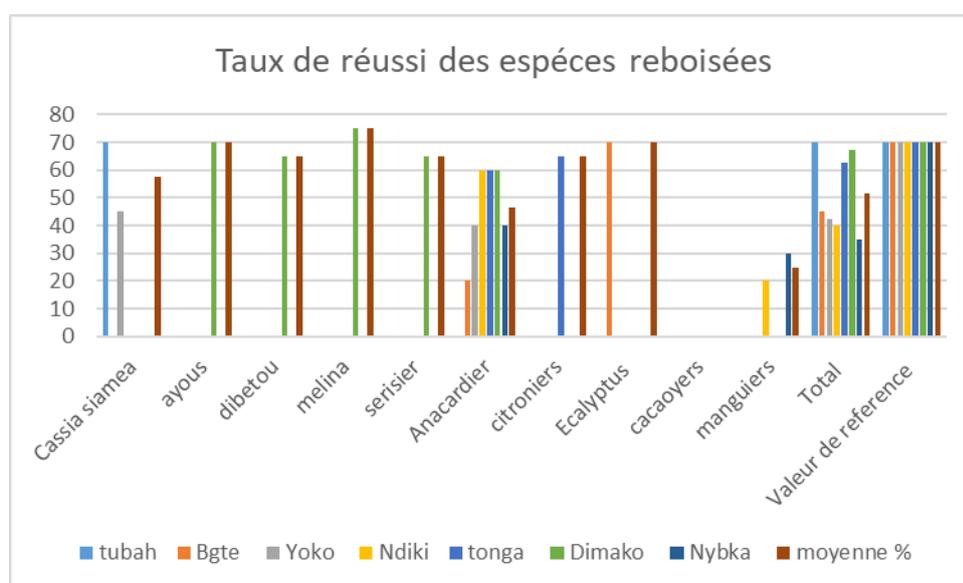


Fig.8 : Essences plantées dans les communes de la zone de transition et leur taux de réussite

Conclusion : Les communes ont joué un rôle prépondérant et évolutif au cours de la mise en œuvre du projet, principale actrice de la pérennisation des acquis du projet. Multitudes d'activités ont été effectuées par l'exécutif communal. Toutefois, des exemples de tâches que les Communes ont accomplies et qu'il faudrait systématiser et étendre dans les futurs projets car elles sont rarement exécutées dans la mise en œuvre de projets similaires

Résultat attendu 4.1 : le marché domestique local est approvisionné en bois légal. IOV : D'ici à 2022, au moins 5 Communes pilotes du projet contrôlent la légalité d'au moins 50% des bois mis en marché sur leur territoire.

3.3. Le marché domestique local est approvisionné en bois légal.

En ce qui concerne la traçabilité et la légalité du bois, l'ACFCAM/CTFC a organisé dans les Communes cibles, une réunion de sensibilisation et de formation des conseillers Municipaux et des communautés locales sur l'éducation environnementale, la sécurisation et protection des plantations et sur les aspects genres. Il a accompagné 08 communes de la zone de savane sèches et 04 communes de la zone de transition bénéficiaires à l'identification, la mise en place et l'opérationnalisation d'un point officielle (marché) d'approvisionnement du bois de chauffe au bénéfice des populations. Cette activité a permis d'identifier 20 sites officiels d'approvisionnement du bois de chauffe sur l'ensemble des 08 communes de la zone de savane sèche et 06 sites dans les 04 communes de la zone de transition et environ 1212 personnes parmi lesquelles 212 femmes et 1000 hommes ont été formées et sensibilisées dans l'ensemble des Communes.

Tableau 6 : Total hommes/femmes aux activités d'approvisionnement du marché domestique local en bois légal dans les zones de savane sèche et de transition

	Zone de savane sèche	Zone de transition
<i>Nombre de vendeurs de bois sensibilisés des 08 Communes de la zone de savane sèches et 04 communes de la zone de transition sur la nécessité de se regrouper et de rejoindre le site de vente</i>	302	262
<i>Hommes</i>	234	205
<i>Femmes</i>	68	57
<i>Nombre de personnes formé sur la gestion et l'aménagement des sites de vente du bois, les risques de coupe illégale du bois, production et vulgarisation des foyers améliorés, l'utilisation d'autres sources d'énergie en dehors du bois, intérêt de la préservation des ressources naturelles durables</i>	302	260
<i>Femmes</i>	127	60
<i>Hommes</i>	175	200
<i>Nombre de plate-forme de gestion participative du bois dans 08 Communes de la zone de savane sèches et 04 communes de la zone de transition</i>	96	53
<i>Hommes</i>	75	37
<i>Femmes</i>	21	16

3.4. Le CTFC et les Communes collaborent efficacement. IOV : Au moins 80% des clauses contractuelles sont exécutées.

Parlant du suivi-évaluation des activités du projet, notons qu'un suivi permanent est fait sur le terrain, grâce aux missions de suivi sur chaque site, à la flotte téléphonique et des comptes rendus hebdomadaires des Chefs d'antenne des deux zones d'intervention, des Assistants Techniques et des points focaux communaux. Par ailleurs, le CTFC tient régulièrement ses réunions de coordination et de cadrage avec l'Assistant Technique du Projet. Des missions de terrain sont régulièrement effectuées

dans les Communes cibles pour la supervision et le contrôle des opérations réalisées sur les sites reboisés. Les rapports narratifs sont produits et transmis à la CAON et à l'Union Européenne. Le CTFC participe aux différentes formations et réunions organisées par l'Union Européenne et les recommandations sont mise en œuvre. Le CTFC maîtrise et respecte les procédures de l'Union Européenne pour la bonne mise en œuvre du projet. Enfin, le CTFC a effectué plusieurs missions de suivi-évaluation interne dans les Communes de la zone de transition et de la zone de savane sèche et commandé 04 audits qui se sont faits avec zéro inéligible.

3.5. L'intégration des questions transversales dans la mise en œuvre de l'Action

Plusieurs réunions d'information et de sensibilisation des populations locales se sont tenues dans les villages des Communes bénéficiaires des appuis de la subvention, sur certaines questions transversales telles que : la viabilité environnementale¹⁸, la lutte contre le VIH/SIDA, la protection des minorités. Ces sensibilisations et formations ont porté sur plusieurs thématiques suivantes : l'itinéraire sylvicole, la gestion des boisements et l'implication budgétaire par les conseillers municipaux, la préservation de l'arbre et la biodiversité au profit des populations, la divagation du bétail, la préservation de l'environnement, le VIH/genre, l'implication budgétaire, la sécurisation des sites boisés, la protection des plants, le changement climatique et la gestion de l'environnement.

3.5.1. L'implication du genre dans la Zone de savane sèche

Les formations et sensibilisations réalisées en zone de savane sèche. Il ressort donc le nombre total d'hommes et de femmes à avoir participer à chaque sensibilisation/formation. On a attribué à chaque formation la valeur de référence genre qui permet d'évaluer la participation des femmes.

Le point global sur la totalité des femmes et d'hommes formés/sensibilisés en zone de savane sèche est visible sur le tableau 3 suivant.

Tableau 7 : Personnes totales formées et sensibilisées en zone de savane sèche

Formations et sensibilisations menées en zone de savane sèche	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Nombre total personne/formations et sensibilisations	Valeur de référence genre
Personnel communal formé sur l'itinéraire sylvicole	44	11	55	55
Les conseillers municipaux et parties prenantes formés sur la gestion des boisements et leur implication budgétaire	259	96	355	55
Personnes sensibilisées sur la préservation de l'arbre et de la biodiversité au profit des populations riveraine	1515	352	1867	330
Personnes sensibilisées contre la divagation du bétail	1458	179	1637	300
Personnes sensibilisées en milieu scolaire sur la préservation de l'environnement	2303	1349	3652	330
Personnes sensibilisées sur le VIH/SIDA et l'aspect genre	910	196	1106	550
Les conseillers municipaux formés sur l'implication budgétaire	197	73	270	44
Personnel communal sensibilisé sur la sécurisation des sites boisés	145	39	184	110
Agents communaux et leaders communautaires des localités riveraines des sites du projet sensibilisés sur protection des plants	418	99	517	55
Personnes de la communauté éducative et scolaire sensibilisées sur le changement climatique et gestion environnementale	448	75	523	330
Personnes ayant emploi temporaire et permanent contactées par commune	8376	2803	11179	1100
Total hommes	16073			

Total femmes		5272		
Total hommes/femmes			21345	
Total valeur initial genre				3259

3.5.2. L'implication du genre dans la Zone de Transition

Les hommes et les femmes participent bel et bien aux activités de reboisement, bien que le taux de participation ne soit pas le même. La valeur de référence attribuée est 50. La Commune de Ndiki et de Nyambaka ont atteint ce quota par rapport à la participation des femmes.

Tableau 8 : totales d'hommes et de femmes formés et sensibilisés en zone de transition

	tubah	Bangante	Yoko	Ndiki	tonga	Dimako	Nyambaka	Total
Nombre de personnes impliquées dans les activités de reboisement	64	530	720	344	422	182	300	2562
Hommes	62	512	700	107	373	169	215	2138
Femmes	2	18	20	63	49	13	85	250
Valeur de référence genre	50	50	50	50	50	50	50	350

Tableau 9 : Personnes totales formées et sensibilisées en zone de transition

Formations et sensibilisations menées en zone de savane sèche	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Nombre total personnes par formations	Valeur de référence genre
Personnel communal formé sur l'itinéraire sylvicole	35	17	52	48
Les conseillers municipaux et parties prenantes formés sur la gestion des boisements et leur implication budgétaire	34	8	42	48
Personnes riveraines sensibilisées sur les sites de reboisement contre l'utilisation abusive des feux de brousse	808	1868	2676	350
Personnes sensibilisées contre la divagation du bétail	552	142	694	35
Personnes sensibilisées en milieu scolaire sur la préservation de l'environnement	1006	309	1315	300
Personnes sensibilisées sur le VIH/SIDA et l'aspect genre	417	188	605	350
Conseillers municipaux formé sur l'implication budgétaire	52	13	65	56
Personnel communal sensibilisé sur la sécurisation des sites boisés	55	20	75	105
Personnes sensibilisées sur la promotion du bois légal	131	63	194	150
Agents communaux et leaders communautaires des localités riveraines des sites du projet sensibilisés sur protection des plants	113	25	138	90
Personnes riveraines impliquées sur l'entretien et la sécurisation du site	2138	250	2388	350
Personnes sensibilisées pour la préservation de l'arbre et de la biodiversité au profit des populations riveraine	225	60	285	105
Nombre total d'hommes	5566			
Nombre total des femmes		2963		
Nombre total des personnes			8529	
Total valeur de référence genre zone de transition				1987

3.6. PRESENTATION DES EXPERIENCES DE REBOISEMENT R1400 CAPITALISEES DANS CHAQUE COMMUNE



Sur la base des échanges techniques avec l'équipe Municipale et bénéficiaires, le choix porté sur les initiatives de projet de reboisement 1 400 peuvent être classées en 4 catégories intégrées par la vision politique de la commune. Il s'agit ainsi de :

- L'acquisition ou la production des semences ;
- Préparation et mise en terre des plants ;
- Formation, sensibilisation et communication ;
- Entretien et protection des arbres.

3.7. Capitalisation de l'expérience de reboisement en des acquis (contraintes, leçons apprises) dans les Communes de la zone de savane sèche

3.7.1. L'acquisition ou la production des semences

Toutes Communes de la Zone de savane sèche ont éprouvé une difficulté considérable dès la première année qui était celle de l'accès aux semences et aux plants de bonne qualité pour le reboisement et la manque de pépiniéristes qualifiés. Face à cette situation, chaque Commune a mis en place 1 à 3 pépinières proche d'un point d'eau et des sites à reboiser, recruté et formé les pépiniéristes pour une production moyennant de plus de **15 000** plants/an afin de résorber les besoins des plants en quantité et en qualité pour le reboisement. La création de pépinières communales et la formation des pépiniéristes ont permis de produire et de mettre à la disposition du projet les plants en quantité et en qualité avec un coût relativement faible comparé au coût d'achat, de transport et de revient d'un plant sur le site de reboisement. Grâce à ces pépinières municipales et la production locale des plants, on a eu comme acquis un gain en temps, le respecter des périodes sylvicoles et limiter pertes dues au transport sur de longue distance et réduire les dépenses liées à la manutention. Ces pépinières et les pépiniéristes formés ont contribué pour la production de plus de **700 000** arbres qui ont servi pour reboiser et regarnir plus de **3 484,7 ha** et distribuer aux populations pour la création des vergers privés, malgré les contraintes et les difficultés rencontrées.

3.7.1.1. Les contraintes de mises en place des pépinières

Autour de ces résultats satisfaisants obtenus, des difficultés ont été rencontrées avant d'être mitigées. Comme difficultés rencontrées, il s'agit de :

- Capacités techniques limitées et coût de la main d'œuvre élevé
- Rareté et difficulté liées à l'acquisition des semences de bonne qualité au niveau local et dans toutes les Communes
- Difficultés d'accès à l'eau pour l'arrosage
- Les plants obtenus des graines issues des vieux arbres et des arbres attaqués par les parasites ont eu du mal à résister
- Accès difficile aux substrats (constituant, terre noire, poudrette d'animaux...)
- Difficultés d'accès aux pots, ce qui a entraîné l'utilisation des pots non appropriés
- Les conditions climatiques sont assez rudes et exigent beaucoup d'eau s'agissant surtout des cas des communes de l'Extrême-Nord

- Procédures financières de la Mairie lourdes et lentes pour le financement des activités
- Attaques d'animaux nuisibles et la présence des termites
- Insuffisance de matériels (Arrosoirs, brouettes)

3.7.1.2. Les succès enregistrés

Dans le cadre du projet reboisement 1400, en ce concerne la réalisation des pépinières communales, quelques succès ont été enregistrés à savoir :



Plus de 25 pépinières communales ont été créés pour la production des plants
 84 pépiniéristes privés ont formé sur le même itinéraire et sont installés à leur compte
 Plus de 25 agents de gestion et de suivis de ces pépinières ont été recrutés et formés
 Près de 2 000 000 plants ont été produits, pour reboiser et regarnir 3484,7 ha et distribuer aux populations
 Des initiatives individuelles sur la réalisation des pépinières ont été suscitées
 Le suivi des pépiniéristes privés a été opérationnel et a permis d'orienter les preneurs vers leur micro entreprise
 Une distribution de plus de 500 000 plants aux particuliers a été réalisée

3.7.1.3. Les leçons apprises

Pour connaître une réussite dans l'activité liée à la réalisation d'une pépinière, quelques leçons apprises permette d'éviter un certain nombre d'erreurs. Il s'agit :

- Face à des difficultés liées au manque de semences de qualité, la Commune a mise en place sa pépinière communale pour la production des plants en qualité et en quantité et à temps
- La maîtrise du choix de substrats et l'utilisation des bons pots contribuent à la réussite de la pépinière
- La mise en place d'un puit ou d'un forage permet d'assurer l'arrosage des plants en toute période
- Le contrôle et le suivi permanent de la pépinière par un personnel qualifié permet limiter les attaques par les animaux et les pathogène et de produire les plants en quantité et en qualité pour le reboisement.
- Installation de la pépinière à proximité d'un point d'eau et du site à reboiser permet de limiter la manutention et les coûts de transports liés à la distance des sites à restaurés.
- La bonne maîtrise des circuits d'approvisionnement en semences
- Le Respect des périodes et des horaires d'arrosage des pépinières le matin et soir
- La distribution et la vente des plants : une source de revenu pour la commune qui permet d'assurer la gestion et le suivi de la pépinière et d'achat de carburant pour l'arrosage
- La production des plants sur des pépinières municipales permet de gagner en en temps, de respecter des périodes sylvicoles et limiter pertes dues au transport sur de longue distance et de réduire les dépenses
- L'usage des insecticides écologiques

3.7.1.4. Actions futures prioritaires ou recommandations

Au vu des résultats qui sont obtenus, les actions suivantes sont retenues par presque toutes les Communes :

- Augmenter la capacité de production des plants de la pépinière municipale afin de satisfaire la demande des populations pour le reboisement
- Former les pépiniéristes communautaires et développer les pépinières communautaires pour suppléer la commune dans la production des plants
- Agrandissement de la pépinière municipale et reconversion du personnel ouvrier pour le suivi et l'entretien des pépinières
- Mettre un accent sur la production des fruitiers afin de générer de revenus aux pépiniéristes et de diversifier les productions forestières
- Identifier les sources sûres d'approvisionnement en pots afin de nouer un partenariat avec ces firmes

3.7.2. En ce qui concerne la préparation et la mise en terre des plants

S'agissant de l'étape de préparation jusqu'à la mise en terre, il a été proposé pour chaque commune une fiche technique qui oriente les communes forestières dans la préparation des sites de reboisement. Celle-ci consiste à défricher les espaces en friche et permettre d'obtenir un espace propre facile à l'utilisation des ficelles de dimensionnement. Ainsi cette étape facilite considérablement le piquetage en lui offrant une bonne visibilité pour apprécier les dimensionnement des espacements. La mise en terre et les regarnis des plants sont des étapes qui suivent les travaux de préparation des sites (défrichage, piquetage et trouaison). La Commune bénéficiaire a malgré quelques difficultés d'acquisition ou de produits des plants, a pu réaliser les superficies qui étaient attendus à partir des plants forestiers et fruitiers.

3.7.2.1. Les contraintes liées à la préparation du site et à la mise en terre des plants

Il ressort que les difficultés rencontrées ont été en générale :

- Difficultés pour négocier les sites de plantation avec les Chefs traditionnels et Sécurité foncière dans certaines Communes
- L'insécurité avec les exactions du groupe terroriste Boko-haram qui entraînent le déplacement interne créant la rareté de la main d'œuvre et les coûts élevés des travaux de défrichage, de trouaison et de mise en terre des plants
- Le contexte de Mogodé de Mokolo et de Koza situé en altitude c'est-à-dire en zone montagneuse, ne facilite pas les travaux de préparation car il n'y est pas facile d'utiliser la ficelle pour le piquetage
- L'insuffisance de la main d'œuvre dans certaines communes et conflits lors du recrutement de la main d'œuvre, ce qui à augmenter le coût
- Perte de plants lors des transports
- Insuffisance dans la maîtrise des itinéraires sylvicoles
- Insuffisance du matériel au niveau des écoles
- Insuffisance matériel Logistique de Transport
- Immaturité de certains plants livrés
- Le manque de semence et la rareté des plants et des pépinières dans la zone,
- Le manque d'eau et la distance à parcourir pour retrouver un point d'eau
- Attaque des plants par les rougeurs, les parasites et les pathogènes

- L'intensification de la sécheresse
- Le vandalisme et l'incivisme de certains individus
- La transhumance et la divagation du bétail
- Les feux de brousse d'ordre criminel dont l'origine n'est pas toujours connue

3.7.2.2. Cas de réussites

- Plus de 2 000 000 d'arbres ont été plantés sur l'ensemble des sites de reboisement de près de **3484,7 ha**
- Des partenaires notamment les écoles et les CSI ont été associés autour des actions de reboisement
- Le CTFC/AFCAM a appuyé la Commune par une dotation d'un tricycle pour faciliter les actions d'entretien
- Le CTFC/AFCAM appui la Commune par la contribution aux budgets liés au reboisement et à l'entretien

3.7.2.3. Leçons apprises

- Les jeunes qui avaient pris part à cette activité sont devenus des chevronnés de la foresterie.
- En termes d'acquis, une notion parfaite des techniques de préparation des sites a été transmise.
- L'importance du respect du calendrier sylvicole et de la fiche technique
- La disponibilité des plants en quantité et en qualité dès les premières pluies
- Reboiser avec des plants matures, résistant et de qualité
- Mettre en terre des plants dès le retour des pluies avec un dispositif d'arrosage en cas d'absence de pluie

3.7.2.4. Les actions futures retenues

- Les communes prétendent étendre les superficies en termes de reboisement, à partir des plants produits par elles-mêmes sur la plupart des espaces dégradés de la Commune.

3.7.3. Le piquetage

Suite à la préparation il est conseillé aux communes partenaires de poursuivre l'activité de reboisement par le piquetage. Celui-ci est de dimension 5m sur 5 m pour le reboisement des essences forestières. Pour les fruitiers, l'espacement entre deux plants est de 10 mètres. Sur l'espace à reboiser, des piques sont mis en place pour faciliter la trouaison.

3.7.3.1. Les succès enregistrés

Dans la réalisation des actions de reboisement dans la Zone de Savane Sèche, quelques points forts ont été enregistrés dans ce domaine :

- Tous les espaces reboisés dans les 12 communes ont été piquetés au préalable
- Les différents sites suivent un alignement rendant facile les travaux d'entretien

3.7.3.2. Les difficultés courantes

Le piquetage lors des actions de reboisement a rencontré quelques difficultés :

Les piquets sont difficiles à obtenir. Au vu des superficies le nombre de piquets nécessaire pour le reboisement des sites est important. Ailleurs, certaines communes ont tenté d'élaborer des piquets métalliques cependant ceux-là coûtent chers.

3.7.3.3. Les actions futures retenues

A l'avenir il faudra développer une technique qui va utiliser moins de piquets et assurer un piquetage effectif.

3.7.4. La trouaison et la mise en terre

Cette étape respecte pour tous les plants à reboiser une dimension de trou de 40 cm de côté et de 40 cm de profondeur. Une fois que le trou est effectué avant de poser le plant une préparation de substrat ou de la terre en renflouer le trou devra être spécifique. Il faudra de préférence préparer de la terre noire très fertile ou de la terre mélangée au fumier de manière à atténuer l'effet brûlant du fumier afin de mettre le plant en terre. A ce niveau, le substrat préparé devra occuper environs 20 centimètres de la profondeur du trou avant de poser le plant en ôtant le sachet plastique, le poser délicatement dans le trou et remplir le trou du substrat. Ce qui reste également bien à savoir

3.7.4.1. Les succès enregistrés

La trouaison et la mise en terre sont des actions essentielles pour le reboisement. Dans le contexte de R1400 n peut citer :

- Tous les sites reboisés ont traversé cette étape. Cette action concerne les 11 communes
- Une superficie de 3484,7 ha a été couverte
- Des partenaires notamment les écoles et les CSI ont été associés autour des actions de reboisement

3.7.4.2. Les difficultés courantes

Quelques difficultés ont été enregistrées

- Dans la plupart des communes ; les sites disponibles pour le reboisement sont dégradés, impropres à la culture
- Les difficultés courantes sont dues aux faits que les actions de mises en terre devront être programmées de préférences Un ou deux mois avant l'arrivée de la pluie, ces délais sont rarement respectés
- Les sols concéder pour des fins de reboisement sont des terres arides impropres à toute production végétale, c'est ce qui a occasionné beaucoup de pertes
- La dureté du sol renchérit le coût du trouaison
- La mise en terre dans un environnement peu propice a occasionné beaucoup de pertes

- Les manœuvres recrutés pour cette activité parfois pas ne respecte pas les dimensionnements proposés

3.7.4.3. Les leçons apprises

- Les manœuvres recrutés localement se sont approprié des techniques de reboisement qui leur avaient été enseignées lors des différentes séances de formation.
- Ils sont dotés d'une expérience louable en matière de reboisement
- Une notion parfaite des techniques de reboisement a été transmise lors des sessions de formation tenues à cet effet, c'est ce qui a permis d'atteindre des résultats satisfaisants.

3.7.4.4. Les actions futures retenues

Les différentes communes envisagent étendre les actions de reboisement à de nouveaux espaces destinés à cet effet

3.7.5. Les actions d'entretiens

L'entretien se décompose en plusieurs sous-actions à savoir, le gardiennage, l'arrosage, le défrichage/désherbage, et le traitement. Les travaux d'entretien suivent immédiatement celles de mise en terre. La mise en terre des arbres dès la première année, nécessite un suivi et des entretiens permanents sur une période de 3 à 5 ans. Cette étape est cruciale et importante pour la réussite des plantations d'arbres et semble être la plus coûteuse en termes de temps et de moyens mobilisés. Il s'agit surtout de l'Arrosage et de l'accès à l'eau, du traitement phytosanitaire, du regarni, du sarclage/désherbage, de la protection des arbres contre le vandalisme et la divagation du bétail, de l'apport des éléments fertilisants pour la croissance des arbres si nécessaire, de la mise en place des pare-feux et du gardiennage du site. Les activités d'entretien se répartissent selon le calendrier qui suit :

Activités d'entretien	Période de mise en œuvre
Sarclage	Novembre -décembre
Création des pare-feu	Novembre -décembre
Traitement phytosanitaire des plants	Novembre -décembre
Gardiennage	Novembre-Juin
Arrosage	Février-Mai

3.7.5.1. Les contraintes liées à l'entretien

Autour des travaux d'entretien quelques difficultés ont été enregistrées :



Les espaces reboisés sont à tout moment exposés aux feux de brousse
 En toute saison le problème de la divagation du bétail
 Les frais liés à l'entretien ne se débloquent pas dans les délais
 L'arrosage rencontre une difficulté d'accès à l'eau se pose dans les différents sites ;
 Les points d'eau sont éloignés des sites
 Le problème de transhumance
 La protection individuelle des plants paraît coûteuse plus cher
 L'insuffisance des gardiens sur les sites
 Procédures de décaissement des communes complexes et lentes
 Paiement tardif des employés par les communes

3.7.5.2. Les succès enregistrés

Pour obtenir les résultats qui sont présentés plus haut, il a fallu respecter scrupuleusement la fiche technique liée à l'entretien. Il s'agit de :



Tous les sites de reboisement au sein des Communes sont globalement satisfaisants. C'est ce qui justifie qu'une action d'entretien liée au sarclage, à l'arrosage, au gardiennage et au traitement phytosanitaire ont été respectés

3.7.5.3. Leçons apprises

- Les entretiens des sites ou des arbres plantés doivent impérativement être assurés de façon permanente sur une durée comprise entre 3 à 5 ans
- Le travail d'entretien devra respecter scrupuleusement la fiche technique de reboisement c'est-à-dire assurer le désherbage dans les délais, mettre en place des pare-feux, assurer régulièrement l'arrosage et de traitement phytosanitaire ;
- Pour réussir l'action de reboisement, cela tient essentiellement de l'implication du Maire à tous les niveaux ;
- Du fait de mandature limitée à 5 ans cela crée une faible considération et implication de certains maires
- La programmation des entretiens et le respect du calendrier d'entretien
- Le dispositif d'arrosage est obligatoire et respecté en saison sèche
- La mise en place d'un dispositif de ravitaillement en eau (Forages ou puits à proximité du site) en quantité et en qualité facilite l'arrosage des plants au moins deux fois par semaine
- La Réalisation des pare-feux entre 5 et 7m autour de chaque site réduit les feux
- le nettoyage du site et le sarclage autour de l'arbre (1m) permet de limiter les effets du feu sur le plant
- le suivi et les traitements permanents contre les termites, les parasites et les attaques pathogènes sont essentiels pour la croissance des plants
- L'usage des fertilisants biologiques (compost) et des insecticides écologiques (l'huile et les de neem, les bourses de vaches et/ou de la chèvre, le jus de piment, etc.) est efficace pour lutter contre les attaques

- L'arrosage le matin avant 10 h et le soir quand le soleil baisse ses rayons à partir de 15 heures réduit les pertes d'eau et permet une bonne absorption de l'eau par la plante
- La surveillance des sites par des gardiens contre, les feux de brousse, la transhumance, la divagation du bétail, l'intrusion et le vandalisme est nécessaire et capital sur une période de 3 à 5 ans



Fig.9 : Plantation de 2019 en production

3.7.5.4. Actions futures

- Organiser des visites d'échange afin de s'inspirer des cas de réussite des Communes performantes
- Mobiliser les ressources pour poursuivre les entretiens et assurer la protection et la sécurisation des sites
- Poursuivre le gardiennage des sites
- Intensifier les sensibilisations contre les feux de brousse, la divagation du bétail dans les autres villages et sur l'étendue de la Commune
- Renforcement de la communication et de la sensibilisation sur le reboisement

3.8. Atteinte des résultats par rapport à la superficie et aux taux de réussite

Le Projet de reboisement 1400 de l'Union Européenne, au démarrage a négocié avec la Commune partenaire des superficies de terrain qu'elle pouvait concéder pour initier des actions de reboisement. Cette superficie arrêtée était de 1 400 ha et les Communes s'était fixée comme objectif de conduire des actions de reboisement sur 2 000 ha à partir de 2019. Les superficies reboisées sont actuellement estimées à **3 484,7 ha en 2023 avec un taux de réussite estimé à plus de 70 %**. Pour y parvenir, les Communes ont mis en place une nouvelle pépinière en vue d'étendre les espaces à reboiser, mobiliser la main d'œuvre de deux sexes (en emploi temporaire et permanent) pour la préparation du site et la mise en terre des plants et pour les entretiens du site sur 4 ans. Le taux de réussite est évalué en comptant le nombre d'arbre en croissance sur chaque parcelle de 20x20 en fonction de l'écartement entre les plants et les paramètres dendrométriques prises sont en conformité avec les normes d'intervention en zone de savane sèche.

3.9. Sensibilisation et communication

L'activité de communication est dynamique sur le terrain. Quelques petits ajustements ont été apportés sur le site web pour renforcer la visibilité de la subvention de l'Union Européenne. Toutefois, le risque lié à l'insuffisance d'implication des acteurs locaux, aurait pu compromettre l'exécution de cette activité au cas où elle n'était pas prise en compte au moment de la mise en œuvre des activités. Pour gérer ce risque, les activités de

communication sont systématiquement intégrées dans les PTAB et les TdRs des Communes bénéficiaires et du CTFC. En conséquence de cela, les points faibles et les contraintes observées se rapportent à :

- Faible niveau d'alphabétisation des populations
- Beaucoup de résistances de certains éleveurs et agriculteurs, de leaders et de communautés
- Insuffisance du matériel de sensibilisation
- Ignorance sur l'importance de l'arbre
- Problème lié à l'analphabétisme
- Pression sur le massif forestier pour des besoins domestiques et résistance des populations face à la coupe abusive du bois
- Pauvreté

Comme cas de réussite, les campagnes de sensibilisation ont permis de toucher globalement 38000 personnes dans les 02 zones concernées par le projet R1400, en l'occurrence 9500 Femmes et 28 500 Hommes. A l'observation nous notons que 52,5% des participants est constitué par l'agente féminine ; ceci s'explique par une participation accrue des femmes aux activités dans les zones de savane et sèche.

Par ailleurs, l'ACFCAM/TFC anime de façon permanente, le site web, les plateformes des réseaux sociaux Facebook, YouTube et WhatsApp dédiées à l'Action et communique avec le grand public, les médias locaux et nationaux pour une meilleure lisibilité de l'action de l'Union européenne. Des plaques de signalisation du projet avec visibilité de l'Union européenne ont été installées dans presque toutes les Communes.

Leçons apprises

- Les communications et les sensibilisations ont permis aux populations dans la zone du projet de connaître les actions de l'Union Européenne et de laver l'image que certaines personnes avaient de l'Union Européenne à cause de la désinformation et des pensées que certaines avaient sur l'espace.
- Le fait qu'il y ait plusieurs plaques implantées sur tous les sites ont assuré la visibilité de l'Union E et empêcher que les malhonnêtes puissent se capter des résultats
- Cette communication a favorisé la prise de conscience, l'engagement des communautés à restaurer les espaces dégradés, à conserver et gérer durablement les écosystèmes forestiers.
- La sensibilisation permanente a permis l'implication des populations dans la mise en œuvre du projet, à s'intéresser du reboisement et à créer leurs vergers et son devenus aujourd'hui des acteurs clés de protection des ressources naturelles.

3.10. Capitalisation de l'expérience de reboisement en des acquis (contraintes, leçons apprises) dans les Communes de la zone de Transition

3.10.1. L'acquisition ou la production des semences

3.10.1.1. Les contraintes liées au reboisement

Il ressort que les difficultés rencontrées ont été en générale :

- Difficultés d'approvisionnement en semences en quantité et en qualité ;
- Absence de pépiniériste local pour la production et la vente des plants ;
- Manque de main d'œuvre local qualifié
- Difficultés liées à l'accès à l'eau notamment en saison sèche

3.10.1.2. Cas de réussites

- Mise en place des pépinières pour la production des plants dans les communes et même dans les écoles, et sites communautaires ;
- Dotation et distribution des plants d'arbres fruitiers (Anacardier, Oranginer, mandarinier, Citronnier, ...), autres essences (Cacaoyer, Goyavier, Palmier) et des essences forestières dans certaines communes
- Des initiatives individuelles sur la réalisation des pépinières ont été suscitées

3.10.1.3. Leçons apprises

- Formation des pépiniéristes locaux ;
- Mobilisation des jeunes et femmes des localités pour le suivi permanent des pépinières
- Fort engagement des Assistants Techniques et Points Focaux
- Respect de l'itinéraire technique et sylvicole de la production d'anacarde (de la pépinière à la production)
- La mise en place d'un dispositif logistique pour le stockage et le transport de l'eau et des plants
- Choix des essences économiques par les communes avec une valeur ajoutée à moyen terme

3.10.1.4. Actions futures

- Formation des pépiniéristes dans les communes pour la production des plants de qualité
- Produire beaucoup de plants en pépinière et distribuer dans les écoles et aux populations

3.10.2. En ce qui concerne la préparation et la mise en terre des plants

La mise en terre et les regarnis des plants sont des étapes qui suivent les travaux de préparation des sites (défrichage, piquetage et trouaison). La Commune bénéficiaire a malgré quelques difficultés d'acquisition ou de produits des plants, a pu réaliser les superficies qui étaient attendus à partir des plants forestiers et fruitiers.

3.10.2.1. Contraintes ou difficultés rencontrées

- Les hésitations des Elus et certaines communautés riveraines sur le choix des sites ;
- Les conflits fonciers et agropastoraux observés ;
- L'attitude bloquante de certains receveurs municipaux.
- L'incivisme de certains individus ;

3.10.2.2. Cas de réussites : superficie, planté, taux de réussite,

- Sur les 400 ha de plantations forestières attendus sur 4 ans dans les zones de transition, 496 ha en plein et 40 700 m de plantation d'alignement sont réalisées et disponibles
- Les travaux de préparation et mise en terre des Plantations ont été effectués avec l'accompagnement et l'appui du CTFC, des équipes techniques communales, des Agents des services déconcentrés de l'Etat et particulièrement, ceux du MINFOF, du MINEPDED, du MINAT et du MINDDEVEL, des Chefs traditionnels et des Chefs d'établissements scolaires et sanitaires et des partenaires privés
- Des milliers d'emplois saisonniers ont été créés contribuant ainsi à augmenter les revenus des populations riveraines, tout en renforçant les capacités d'intervention des Communes bénéficiaires dans la maîtrise d'ouvrage des projets forestiers.

3.10.2.3. Leçons apprises/constats

- La mise en place des pare feux autour des plantations (5 à 7 mètres de largeur) ;
- La sensibilisation des populations riveraines et des propriétaires du cheptel, avec l'accompagnement des autorités administratives locales ;
- Les opérations de reboisement doivent se faire au mois de juillet pour faire face au stress hydrique ;
- Les déjections des animaux doivent être utilisées pour protéger les plantes contre les petits et gros ruminants ;
- La sensibilisation des élites locales et agro-éleveurs sur le terrain ;
Cartographie géoréférencée des sites de reboisement

3.10.2.4. Actions futures

- Continuer avec les entretiens et la sécurisation des plantations pour lutter contre les feux de brousse et la divagation du bétail
- Doter certaines Communes en tricycles pour le transport.
- Responsabiliser les agros-éleveurs propriétaires des champs dans les sites reboisés par groupe de 5 à 10 personnes pour résoudre le problème des gardiens de mauvaise foi ;

3.10.3. Les actions d'entretiens

La mise en terre des arbres dès la première année, nécessite un suivi et des entretiens permanents sur une période de 3 à 5 ans. Cette étape est cruciale et importante pour la réussite des plantations d'arbres et semble être la plus coûteuse en termes de temps et de moyens mobilisés. Il s'agit surtout de l'Arrosage et de l'accès à l'eau, du traitement phytosanitaire, du regarni, du nettoyage du site, de la protection des arbres contre le vandalisme et la divagation du bétail, de l'apport des éléments fertilisants pour la croissance des arbres si nécessaire, de la mise en place des pare-feux et du gardiennage du site. Les activités d'entretien se répartissent selon le calendrier qui suit :

Activités d'entretien	Période de mise en œuvre
Sarclage	Novembre -décembre
Création des pare-feu	Novembre -décembre
Traitement phytosanitaire des plants	Novembre - Mars

3.10.3.1. Les contraintes liées à l'entretien

- Les difficultés à tracer les couloirs de transhumance autour des sites ;

- Les contraintes de sécurisation des parcelles et de satisfaction des besoins en eau ;
- La présence des animaux en divagation à proximité et à l'intérieure de certains sites ;
- Recrudescence de la sècheresse ;
- Rareté/tarissement des points d'eau ;
- Feux de brousse criminel manifeste par les inconnus ;
- Introduction manifeste de nuit du bétail dans les sites reboisés ;
- Divagation du bétail sur les espaces reboisés ;
- Retour tardif des pluies

3.10.3.2. Leçons apprises

- Les travaux de préparation de terrain doivent se faire avant le début des pluies ;
- Les sites de reboisement doivent être facilement accessible et cultivable ;
- La plantation des arbres doit démarrer juste au début des pluies (Mars, Avril);
- Mise en place des couloirs de transhumance pour faciliter le passage des transhumants sur les sites de plantation
- Traitements phytosanitaires des plants à partir des produits bois locaux : bouses de vaches, eaux issues des neems
- Intégration du point focal dans le suivi hebdomadaire des activités
- Cultures intercalaires pour associer les cultures vivrières aux plantations
- A partir de Novembre il faut prendre des dispositions pour mettre les sites de reboisement à l'abri des feux et des effets négatifs de transhumance Actions futures

3.10.3.3. Actions futures

- Continuer avec les formations et les sensibilisations sur la sécurisation et les entretiens des plantations
- Prendre des mesures incitatives visant à encourager une participation active des femmes dans les activités de reboisement
- Impliquer et collaborer avec les leaders politiques, traditionnels et religieux

CHAPITRE 4 : ELEMENTS DE FORCES, DE FAIBLESSES ET LECONS APPRISES

4.1. ÉLÉMENTS DE FORCES ET DE SUCCÈS

Le succès de l'initiative de reboisement 1400 a été conditionné par un plus grand engagement et une appropriation de l'initiative par les bénéficiaires directs et la prise en compte des initiatives locales. Les populations locales se sont investies parce qu'elles y ont vues une opportunité de gagner de l'argent, de sécurité alimentaire, d'amélioration de condition de vie. De plus, les sensibilisations et les formations ont permis aux populations affectées par le phénomène de dégradation des terres et des effets du changement climatique de prendre conscience d'elles-mêmes des causes de la dégradation, des impacts sur leurs moyens d'existence, du rôle à jouer par elle-même pour y remédier et des bénéfices qu'elles peuvent tirer de la réhabilitation des terres de leurs terroirs respectifs. Les éléments qui ont contribué au succès du projet R 1400 sont :

- La formalisation des partenariats avec les Communes, les établissements scolaires, les centres de santé, les entreprises, les groupes associatives locales et les particuliers
- La valorisation des capacités et du savoir-faire locale
- Le garantir et la sécurisation du site par la Commune, ce qui a permis de limiter les conflits d'ordre foncier
- La création des pépinières Municipales, le recrutement et le renforcement des capacités des pépiniéristes locales pour la production des plants
- L'usage de semence sélectionnée et de qualité
- Le respect du calendrier sylvicole et la planification des activités conformément à la saison climatique
- Le dispositif d'arrosage est obligatoire et respecté en saison sèche
- La mise en place un dispositif de ravitaillement en eau (Forages ou puits à proximité du site) en quantité
- L'implication des communautés, des populations et de la ressources humaines locales
- Le renforcement des capacités technique des points focaux et les responsables communales et communautés sur les bonnes pratiques des techniques des itinéraires sylvicoles, l'éducation environnementale
- L'implication et la sensibilisation des femmes sur les entretiens et la gestion des sites de plantations
- Les partenariats avec les associations locales, les établissements scolaires et les particuliers
- La mise en place des cultures intercalaires pour entretenir les plants et les protéger contre le feu et la divagation du bétail
- Les entretiens (arrosage, regarnis, gardiennage, sensibilisation, traitement) sont assurés dès la mise en terre des plants et sur au moins 3 ans
- La communication et les sensibilisations permanentes assurées avant, pendant toute la période du projet et après
- La mise en place des billeteurs et le paiement direct
- Encouragement de la Commune à inscrire les activités du projet R1400 dans le budget communal
- La collaboration efficace entre la Commune et la coordination
- Le CTFC/AFCAM a appuyé la Commune par une dotation d'un tricycle pour faciliter les actions d'entretien
- Le partenariat avec les sectoriels du MINFOF, MINEPDED, MINDDEVEL, MINADER, le FEICOM
- Le recrutement, le renforcement des capacités des AT et des Points focaux dans les Communes pour le projet.
- Le suivi permanent et l'assistance technique du CTFC/AFCAM à travers les plateformes WhatsApp, la flotte téléphonique, les missions régulières dans les Communes accompagnées de formations et de sensibilisations des acteurs

4.2. ÉLÉMENTS DE FAIBLESSES ET DE CONTRAINTES

- Les éléments naturels : inondation, décalage de la période sylvicole, sécheresse, rareté des pluies
- Manque d'eau
- La mandature des maires, le reboisement n'est pas considéré par certains maires
- Le choix des sites
- Les feux de brosses d'ordre criminel
- La transhumance et divagation du bétail,
- Les conflits et le vandalisme ou l'incivisme de certaines populations
- La pandémie de coronavirus (Covid-19)
- L'insécurité causée par Boko haram qui provoque régulièrement le déplacement interne des populations et l'occupation de nouveaux espaces
- La crise anglophone
- La réticence de certaines populations et communautés
- Insuffisance de ressources humaines au niveau communal
- La désinformation entretenue par certaines élites locales
- Le manque des semences et de pépinières dans certaines communes



4.3. LEÇONS APPRISES

LEÇONS APPRISES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET REBOISEMENT 1 400

1	Sur le plan institutionnel et de la décentralisation	<ul style="list-style-type: none"> - La formalisation de partenariats avec les diverses parties prenantes et leur respect contribue à la réussite du reboisement - La durée de la mandature des Maires, empêche certains maires à mettre de l'absent sur le reboisement - Le respect du calendrier sylvicole et le Respect des itinéraires techniques sylvicoles et les saisons climatiques - Le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des référents communaux en charge de la mise en œuvre des activités du projet est un gage de pérennité de l'Action - Le bon choix des sites à reboiser en partenariat avec toutes les parties prenantes est une assurance de sécurisation et de réussite des plantations ; - L'implication des femmes dans les entretiens et la gestion est importante pour la protection des sites reboisés - Encourager les Communes cibles, à pérenniser leurs pépinières - La durée de 3 à 5 ans d'entretien permanents des sites reboisés est une garantie de réussite - Les sensibilisations et les communications avant, pendant toute la période de mise en œuvre et après le projet constituent une réveille de conscience, la transparence et l'implication de toutes les parties prenantes assurent le succès - La mise en place des couloirs de transhumance et les mesures de respect, limite le passage des animaux dans le site et la destruction des arbres.
2	Sur le plan de la gestion financière et de la Coordination	<ul style="list-style-type: none"> - Une bonne gestion de la trésorerie à travers les facilités accordées par la banque pour financer certaines activités en attendant le décaissement a permis d'éviter les goulots d'étranglement financier dans la mise en œuvre des activités - L'enregistrement d'aucune inéligibilité qui est dû à la bonne maîtrise des procédures administratives et financières - Encadrement de proximité des receveurs municipaux et responsables techniques par le service comptable sur la préparation, sur l'exécution des TDR et sur la reddition de compte a facilité la redevabilité des comptes - La formation des organisations locales partenaires et des services de la Mairie aux procédures financière de l'UE a renforcé les capacités organisationnelles des communes dans la mise en œuvre des fonds des bailleurs internationaux - Le succès des sites du projet R1400 a amené certaines organisations à présenter à leurs partenaires les sites du projet R1400 comme des sites modèles, des exemples à suivre.
3	Sur le plan Technique et environnemental et biodiversité ou écologique	<ul style="list-style-type: none"> - Pour assurer la mise en défend des sites reboisés et la protection des jeunes plants, il faut la présence permanente des gardiens sur le site. Leur présence permet de lutter contre la pénétration clandestine des personnes, de limiter les feux de brousse, de lutter contre la transhumance et la divagation du bétail - Réaliser les pares-feux de 3 à 7 mètres autour des plantations en début de chaque saison sèche ont contribué à préserver les plantations. - Les superficies reboisées et en croissance constituent des puits de stockage carbone et séquestration du CO2 - La création des espaces de reboisement dans le Parc a permis de mettre en place des zones tampons pour limiter la pression des populations sur le parc national de Waza - Les sites de plantations mis en place participeront à la Réduction des émissions de gaz à effet de serre qui est une contribution sur la lutte contre le changement climatique - L'engagement des Communes, la rigueur dans le suivi du calendrier sylvicole, la meilleur coordination des activités sur le terrain et à distance ont participé à l'Augmentation du couvert forestier de plus de 4 000 ha - Il y a reconstitution de paysage forestier, de l'écosystème et de la biodiversité - Amélioration de la qualité du sol : limitation de l'érosion, enrichissement en matière organique amélioration de la structure et de capacité de rétention d'eau

	<ul style="list-style-type: none"> - La stabilisation des berges du lac de la Bénoué et la protection de l'eau - La création d'ombrage qui sert d'abri et de repos ou d'ombre pour les animaux et les populations (cas des élèves dans les écoles reboisées et des malades dans les centres de santé reboisés) dans les Communes de la zone de savane sèche - Le dispositif d'arrosage est obligatoire et respecté en saison sèche - La mise en place un dispositif de ravitaillement en eau (Forages ou puits à proximité du site) en quantité - Le retour des animaux sur certains sites (reptiles, oiseaux, petits rongeurs et certains herbivores) - Présence des microorganismes qui contribuent dans la fertilisation du sol
5	<p>Sur le plan socio-économique et culturel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création de l'emploi permanent et temporaire - Augmentation du rendement de production agricole grâce à l'amélioration de la fertilité du sol et à la maîtrise des bonnes techniques de pratique agricole - La pratique des cultures intercalaires permet assurer les entretiens et la sécurisation des arbres et l'augmentation de la production agricole (la sécurité alimentaire) - L'amélioration des conditions de vie des populations et la réduction de la pauvreté pendant le projet - Le développement de la chaîne de valeur économique autour de plantation des Anacardiens et de fruitiers qui permettront d'engendrer les revenus et également sur le bois énergie - La garantie des revenus et d'emplois sur 25 ans correspondant à la durée de vie des plantations d'Anacardiens mis en place par PR1400
6	<p>Sur le plan de la communication</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les sensibilisations et les communications avant, pendant et après le projet constituent ont renforcé la prise de conscience, la transparence et l'implication de toutes les parties prenantes - Les plaques de signalisation du projet sur tous sites et même les plus petits ont assuré la visibilité de l'Union E et empêcher que les malhonnêtes puissent se capter des résultats - L'administration et l'animation quotidienne de la plateforme WhatsApp regroupant tous les acteurs de la mise en œuvre des activités ont permis de suivre à distance l'évolution du projet sur le terrain dans chaque commune - L'administration du site web de l'ACFCAM/CTFC (www.foretcommunale-cameroun.org) pour la visibilité de l'UE a fait passer le nombre de visiteurs de 4 Millions en 2019 à plus de 16 Millions en fin 2023. - La production et l'implantation des panneaux de signalisation du projet à proximité des sites de reboisement des Communes bénéficiaires ont permis aux populations de connaître les actions de l'UE - Actualisation quotidienne de la page Facebook rapportant les images de terrain de chaque commune ce système a permis de suivre à distance l'évolution des activités sur le terrain de 2019 jusqu'à nos jours. - Un engouement public vers la forme du projet, le nombre de visiteurs sur la page est passé de 5000 en 2019 à 16000000 - Le renforcement de l'image de l'Union Européenne dans le septentrion car avant le projet l'Union Européenne n'était pas connue dans certaines communes et des populations

4.4. Les impacts du projet R1400 dans les populations et dans la Communes

La plupart des impacts du « projet reboisement 1400 » ne pourront être quantifiés qu'à moyen ou long terme. Mais on peut penser qu'ils seront perceptibles dans différents domaines à savoir :

4.4.1. Sur le plan socio-économique et culturel

La création des milliers d'emplois a permis d'améliorer le cadre de vie des populations vulnérables impliquées sur le projet. D'autres part, le projet a favorisé l'entrepreneuriat sylvicole par la formation et l'installation des pépiniéristes locaux fournisseurs de plants à la commune au projet R1400 et à d'autres programmes et projet intervenant sur la localité. Par exemple le recrutement de 1 à 3 pépiniéristes par Communes pour la production de plants a créé des emplois de main d'œuvre et a conduit durant le projet à un bénéfice moyen annuel de 1 080 000 FCFA par pépiniériste.

Les revenus générés par le projet ont permis aux femmes de renforcer leur autonomie financière par des activités alternatives : Certaines femmes ont pu ainsi acheter soit un veau, une à deux chèvres pour le petit élevage et aujourd'hui se retrouvent avec huit à dix chèvres, et pour d'autres le petit commerce et la création des champs de manioc, d'arachide. D'autres ont pu réhabiliter leurs maisons (changement du toit de leur maison par des tôles, ...) et dans la majorité des cas payer la pension à l'école de leurs progénitures et acheter les fournitures scolaires (tenues, livres, cahiers et chaussures). A moyen terme, les plantations mises en place permettront aussi aux reboiseurs de bénéficier de revenus durables grâce à l'exploitation de leurs parcelles. Comme par exemple la Commune de Lagdo, avec ces plantations d'Anacardiens qui sont déjà en production et qui permettront de développer une chaîne économie avec des bénéfices de revenus durables sur au moins 25 ans et également pour la Commune de Yagoua et de Koza et certains particuliers qui ont créés leurs vergers d'Anacardiens et de fruitiers. Elles contribueront également à générer des revenus sur l'ensemble de la filière de production et pour l'approvisionnement en bois-énergie dans chacune des 18 Communes. L'implication des populations de diverses ethnies a permis d'établir le vivre ensemble, la cohésion des communautés sur le plan culturel et responsabiliser certaines jeunes qui passaient leur temps dans les loisirs inutiles. Au final, cette approche a redonné une certaine valeur sociale et culturelle aux terres dénudées abandonnées par les populations locales.

4.4.2. • Sur le plan environnemental

- On note la diminution en l'occurrence des feux de brousse, en participant à la préservation/régénération de la fertilité des sols et à la séquestration du carbone. Par ailleurs, les plantations contribueront à protéger les reliquats des forêts naturelles (établissement de la zone tampon avec le parc de waza, forêt communale) qui subissent des exploitations régulières de faute de l'écart important entre la demande et l'offre en bois-énergie.
- Les plantations créées contribuent à l'augmentation de la superficie du couvert forestier, la création des puits de stocks de carbone et à la recolonisation de l'écosystème par les microorganismes, les oiseaux, les reptiles, les petits rongeurs, etc.). Les superficies reboisées entretenues et en croissance constituent des puits de stockage carbone et séquestration du CO₂.
- La création d'une zone tampon qui permet de limiter la pression des populations sur le parc national de Waza ;
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre qui est une contribution sur la lutte contre le changement climatique.

4.4.3. Sur le plan politique

- Le projet a permis de renforcer le processus de décentralisation par la responsabilisation des collectivités locales dans le reboisement ; d'autres part les résultats engendrés ont renforcé les capacités des communes en tant qu'institution politique dans la conduite des initiatives avec les bailleurs de fonds internationaux aux exigences fortes en termes de procédure administrative et financière ;
- Via un changement de vision des acteurs sur l'application de nouvelles techniques comme l'usage d'engrais biologique qui n'est pas vulgarisé.

4.5. Synthèse des acquis et précautions permettant la réussite du reboisement/restauration

4.5.1. Conditions du succès avant la conduite du reboisement

Tableau 10 : Facteurs d'échec et précautions à prendre avant le reboisement

Facteurs d'échec	Précautions à prendre
Amateurisme dans la conduite du reboisement	Bonnes connaissances des itinéraires techniques en matière de reboisement
Non delimitation des sites	Délimiter et géoréférencer les sites de plantation et réaliser la cartographie des sites en collaboration avec les communautés riveraines et la mairie
Reboisement sans objectif précis	Préciser l'objectif du reboisement avec le bénéficiaire, la chaîne de valeur économique et spécifier les résultats à atteindre
Non-respect du calendrier sylvicole	Etablir une meilleure planification de l'ensemble des activités de reboisement conformément à la saison climatique et la respecter
Manque d'engagement des parties prenantes dans l'initiative de reboisement	Formaliser les partenariats avec toutes les parties prenantes et veiller au respect des rôles et renforcement de capacité
Les problèmes fonciers	Avoir une idée de la monographie du milieu s'assurer de la sécurité foncière pour ériger les plantations Négocier avec les autorités traditionnelles, la mairie et les communautés pour s'accorder sur le site et sur la nature de plantation
Les conflits d'intérêt	Faire la prospection et les études socio-économiques des sites avec les techniciens aguerris ; mettre autour de la table toutes les parties prenantes pour les intéresser au projet et anticiper sur les mécanismes de règlement de conflits
La non-implication de toutes les parties prenantes dans le processus	Organiser des réunions d'information et de sensibilisation avec les parties prenantes (communautés riveraines, autorités traditionnelles et autres sectorielles), en prenant en compte les couches marginalisées (femmes et jeunes) dans toutes les étapes du processus
La faible sensibilisation et non prise en compte de décisions des communautés dans l'acceptabilité du site choisi	Impliquer les couches féminines dans la prospection, le choix du site, la mise en œuvre et les entretiens des sites ; Implantation des plaques sur les sites

Le trafic d'influence de la part du politique	<p>Informers les autorités administratives (Gouverneur, Préfet, Sous-Préfet) avant de mener toute action de reboisement</p> <p>Rencontrer les élites locales en cas de nécessité</p> <p>Associer les politiques à la démarche du projet et leur montrer l'intérêt politique et sociale de leur engagement</p>
La faible protection sociale des sites reboisés	<p>Mettre un accent sur la protection sociale du site reboisé afin d'éviter toute forme d'intrusion (divagation des bêtes en particulier, vandalisme)</p>
Le problème d'accès à l'eau	<p>S'assurer de la disponibilité de points d'approvisionnement en eau non loin des sites</p>
Manque des plants	<p>S'assurer de la disponibilité des plants de bonne qualité (développer les pépinières communales et communautaires avec des pépiniéristes locaux</p> <p>S'assurer de la disponibilité des points d'eau auprès des sites de pépinières, veiller au traitement phyto pour la production des plants vigoureux et mature</p> <p>Assurer le gardiennage et la surveillance des pépinières dans la phase de production des plants</p>
Insuffisance de la main d'œuvre qualifiée	<p>S'assurer de la disponibilité de la main d'œuvre qualifiée</p> <p>Intéresser les communautés riveraines à fournir de la main d'œuvre après un renforcement de capacité ;</p> <p>En cas d'indisponibilité d'une main d'œuvre de proximité explorer les possibilités de main d'œuvre dans les villages/Communes voisins</p>
Le manque d'harmonisation des coûts par tous les promoteurs pour les différentes activités de reboisement	<p>Pour les plantations en régie, faire un plaidoyer auprès des ministères sectoriels afin que les fonds soient disponibles au moment de la réalisation des activités de reboisement</p> <p>Faire un plaidoyer auprès de la Communes pour que ces appuis budgétaires soient disponibles au démarrage de la saison sylvicole</p>
Mauvaise budgétisation des activités et sous-évaluation des coûts	<p>S'assurer de la disponibilité des fonds et de la budgétisation minutieuse des activités à mener, conformément au calendrier sylvicole ;</p> <p>S'inspirer des différentes structures des coût pratiquer dans la localité par divers programmes et projets pour une meilleures budgétisation,</p> <p>Prévoir des coûts indirects pour les dépenses non prévus dans le document du projet mais ayant un lien indirect dans la production des livrables</p>

4.5.2. Conditions du succès lors de la conduite du reboisement

Tableau 11 : facteurs d'échec et précautions à prendre pendant le reboisement

- Farceurs d'échec	Precautions à prendre
Le non-respect des techniques et itinéraire de reboisement (écartement et diamètre des trous...)	Former les tâcherons aux techniques de reboisement suivi des démonstrations Corréler la production des plants à la demande Superviser les travaux lors des activités de piquetage, trouaison et mise en terre
La non-implication des riverains dans le choix des espèces à reboiser (non prise en compte des valeurs culturelles)	Former les riverains sur les techniques de reboisement et les impliquer dans la conduite des activités Répertorier les besoins des riverains en termes d'espèces et identifier leurs attentes Prendre en compte le savoir-faire local
La faible prise en compte de tous les villages dans le recrutement des tâcherons	Faire des communiqués pour annoncer le début des travaux de reboisement ; Utiliser la méthode HIMO (Haute Intensité de Main d'œuvre) pour les différents travaux avec équilibre des membres de communautés riveraines et la prise en compte du genre dans le recrutement des tâcherons Identifier les leaders communautaires représentatifs et élus par leurs communautés pour assurer l'intermédiation lors des travaux
Le manque de volonté de certains tâcherons et leur non-respect des délais	Mettre en place un système de contrat de tâcheron Implémenter un mécanisme de paiement à la tâche ; Préconiser les mesures incitatives pour les tâcherons les plus performants
Le retard dans le paiement des tâcherons	Les parties prenantes doivent respecter leurs différents engagements techniques et financiers Eviter des dettes vis-à-vis des tâcherons et s'arranger de leur payer aussitôt que la tâche soit effectuée
Non sécurisation directe des plants ou du site pendant la conduite du reboisement	Sécuriser systématiquement les plants après leur mise en terre (utilisation des pailles piquantes disposer autour des plants, le gardiennage des sites, l'épandage de bourse de vache et d'autres méthodes écologique), et les méthodes couteuses comme l'érection des barrières au fils barbelé
Manque de visibilité	Implanter les panneaux de signalisation du projet à proximité des sites de reboisement et même les plus petits sur les sites Mettre en place et animer les plateformes (WhatsApp, Facebook) regroupant tous les acteurs pour le suivi Sensibiliser et communiquer avant, pendant toute la période de mise en œuvre et après le projet ; Assurer la communication et la sensibilisation médiatique.

4.5.3. Conditions de succès après le reboisement

Tableau 12 : Facteurs d'échec et de précautions à prendre après le reboisement

Facteurs d'échec	Précautions à prendre
La communauté n'est pas engagée pour le suivi des sites	<ul style="list-style-type: none"> Associer la communauté, la mairie dans la conception du projet jusqu'à sa mise en œuvre Sensibiliser les riverains aux méthodes et techniques de protection sociales des sites reboisés Organiser et gérer les cultures intercalaires
Le non arrosage des espèces fruitières en général	<ul style="list-style-type: none"> Assurer l'arrosage des espèces ciblées pendant au moins les deux premières années après transplantation Disposer d'un forage ou d'un puit non loin des sites de reboisement ou disposer une logistique de transport d'eau pour ramener l'eau sur le site
Le manque de suivi des sites reboisés	<ul style="list-style-type: none"> Assurer un suivi régulier des sites reboisés afin de déceler rapidement les anomalies et les corriger Disposer d'un gardien permanent en charge de suivi et d'alerte
La rétrocession prématurée des sites reboisés aux tiers	<ul style="list-style-type: none"> Il faut au moins 5 ans pour assurer l'entretien des plantations avant leur rétrocession Prévoir avec les bénéficiaires de rétrocession des outils de pérennité et de valorisation des plantations S'assurer de la capacité des bénéficiaires à gérer durablement les sites et à sécuriser les acquis
Le manque d'entretien	<ul style="list-style-type: none"> Désherber et sarcler les sites, assurer le traitement phytosanitaire et apporter les pesticides en cas de besoin Organiser et gérer les cultures intercalaires
Le retard dans le payement des gardiens et des arroseurs est à l'origine de l'abandon des sites	<ul style="list-style-type: none"> Les parties prenantes doivent respecter leurs différents engagements techniques et financiers Eviter des dettes vis-à-vis des tâcherons et s'arranger de leur payer aussitôt que la tâche soit effectuée Les parties prenantes doivent respecter leurs engagements techniques et financiers
Les mouvements de transhumance (troupeaux de bœuf...) La divagation du bétail	<ul style="list-style-type: none"> Mettre sur pied une stratégie visant à faire respecter les voies normales d'accès au site Mettre en place des couloirs de transhumance et les faire respecter Erection des aires vives sur les limites de plantation pour repousser les animaux Installation des gardiens de veille nuit et jour sur les sites La mise en place de mesure de saisi et de pénalité en concertation avec la mairie, le sous-préfet et les autorités traditionnelles pour les bêtes en divagation Sensibiliser régulièrement les communautés, et assurer le gardiennage des sites
Le vandalisme au sein des sites reboisés (fils barbelés)	<ul style="list-style-type: none"> Mettre sur pied un mécanisme de protection sociale des sites reboisés Créer un comité paysans forêt des riverains pour la surveillance des sites
Les feux de brousse	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les populations riveraines, créer des pare-feux de 5 à 7 m et sarcler/désherber autour de l'arbre Assurer de la disponibilité d'un écoparc communal ou communautaires jusqu'à la maturité des plants

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le projet « **Reboisement 1 400** » avec l'Union Européenne, a permis le reboisement de 3812,8 ha à vocation multiple (économique et énergétique) touchant un nombre important d'acteurs : 40 pépiniéristes et 38 000 reboiseurs de deux sexes confondus. Cette réalisation a reposé sur l'instauration de liens de confiance entre la Commune, les communautés locales, les groupes scolaires, les centres de santé, des partenaires privés et des populations qui se sont traduites par une augmentation régulière de la demande en plants sur les 3 premières années, la surface finale reboisée 3886.2 ha dépassant de 272,34% l'objectif initial de 1 400ha. Le taux de réussite évalué selon les normes d'inventaire dans chaque zone est estimé à plus de 70%. L'application des techniques simples et du savoir-faire locale, efficaces et aisément reproductibles tant au niveau de la production des plants de qualité que de leur mise en terre et du suivi et des entretiens des plantations ont permis un bon démarrage de la majorité d'entre elles. Les croissances observées et accompagnées de la production font sourire déjà certaines Communes. Cette position est assumée par le projet et a paru indispensable pour aboutir, dans un laps de temps réduit, au reboisement de surfaces importantes par des acteurs vulnérables. Il est essentiel de souligner que les Communes ont de leur côté mobilisé des ressources en nature et en argent pour un coût de plus de 20% et des partenariats locaux pour les activités de reboisement.

Les revenus générés par le projet ont permis aux femmes de renforcer leur autonomie financière par des activités alternatives. A moyen et à long terme, les plantations mises en place permettront aussi aux reboiseurs de bénéficier de revenus durables grâce à l'exploitation de leurs parcelles. Comme par exemple la Commune de Lagdo, avec ces plantations d'Anacardiens qui sont déjà en production et qui permettront de développer une chaîne valeur économie avec des bénéficiaires et revenus durables sur au moins 25 ans et également pour la Commune de Yagoua et de Koza et certains particuliers qui ont créés leurs vergers d'Anacardiens et de fruitiers.

Mais la pérennisation de ces actions reste un défi pour les années avenir. A plus court terme, la poursuite et la réussite de reboisements reposera sur un ensemble d'éléments de Forces : (i) la création des pépinières communales et communautaires pour la production et la vente des plants, (ii) Les pépiniéristes, formés à des techniques simples et efficaces, sont à même de produire des plants présentant de bonnes aptitudes de reprise et de croissance, (iii) les entretiens et le suivi permanent des plantations, (iv) les sensibilisations permanentes et l'implication des populations et des groupes communautaires, (v) l'engagement de la mairie et le suivi des activités de reboisement par le maire. Les techniques efficaces sur les itinéraires sylvicole sont connues et appliquées par les reboiseurs dans chacune des 18 Communes et même par d'autres communes limitrophes ne faisant pas parties des communes cibles. Le maintien de la dynamique de reboisement peut s'appuyer sur l'approche participative et intégrée initiée par le projet via leur rôle de coordination de la chaîne des acteurs depuis la prévision des surfaces à reboiser, l'appui technique aux nouveaux pépiniéristes et/ou reboiseurs jusqu'à la coordination de la lutte contre les feux. Les sols, très pauvres, limitent fortement la croissance des arbres sans apport de fertilisation à la plantation. Les reboiseurs ont des capacités faibles d'autofinancement pour l'achat de plants et de fertilisation (même si certains ont acheté en propre des engrais minéraux ou ont appliqué des intrants organiques). Les provenances locales sont globalement de qualité médiocre conduisant à une proportion significative d'arbres de croissance faible et de mauvaise forme. Opportunités. Celles-ci tiennent, en premier lieu, à la demande croissante en bois-énergie de la capitale permettant de valoriser les efforts de reboisements via la vente de bois de feu ou de charbon de bois.

RECOMMANDATIONS

Au terme du projet, il est attendu que chaque Commune prenne le relai et assure un suivi harmonieux des sites reboisés. Cette institution devra assurer avec aisance le suivi des sites et au besoin créer de nouveaux sites. Pour assurer cette pérennité, plusieurs séances de formation avaient été organisées. En termes de perspectives de reboisement/restauration on a :

- Malgré l'état de dégradation et des effets du changement climatique, le reboisement/restauration ne fait pas partie des priorités de la Mairie. Parfois les fonds alloués à la réhabilitation des terres sont très faibles (3 000 000 FCFA) et qui n'est même pas parfois utilisé pour le reboisement. Ainsi il serait important de sensibiliser les maires afin que le reboisement face partie des priorités de la Commune et chaque année lors du Conseil municipal budgétaire que le représentant du MINDDEVEL se rassure qu'un budget considérable soit affecté pour les activités de reboisement et les entretiens des anciennes plantations et de nouvelles plantations créées.
- Il est important qu'à l'avenir pour les activités sylvicoles que le décaissement de l'UE corresponde au calendrier sylvicole
- La contractualisation par la mairie des gardiens de sites de plantations offre l'opportunité de créer les emplois verts mais aussi d'assurer la durabilité des plantations
- Augmenter ou étendre la restauration sur des espaces dégradés dans les communes et vers d'autres Communes,
- Mettre en place un plan de sensibilisation permanent dans les groupes communautés, les groupes associatives, les établissements scolaires sur le reboisement/restauration, l'éducation environnementale, la lutte contre la dégradation et les coupes illégales du bois ;
- Etendre le projet de restauration ou de reboisement sur d'autres Communes
- Adapter le mécanisme de subvention en cascade en fonction de la redevabilité et des résultats produits par les communes. Pour cela il faut renforcer la transparence et une meilleure gouvernance financière des projets de reboisement
- Concernant le reboisement et la restauration des forêts, le chantier reste encore considérable. Pour l'ACFCAM, il y a lieu de définir les périmètres de reboisement dans chaque commune, et de préciser l'usage correspondant de chaque périmètre à usage communautaire, restauration de certaines espèces
- Que le BIP accordé chaque année aux communes pour le reboisement ou la restauration tienne compte du calendrier sylvicole et de la performance des communes sur des financements antérieurs et qu'un suivi soit fait pour le bon usage de ces fonds
- Encourager le partenariat public-privé pour appuyer les Communes sur les activités d'entretiens et de commercialisation des produits ligneux et non ligneux
- Mettre en place une base de données fonctionnelles des actions des communes en matière de reboisement et de lutte contre les changements climatiques
- Appuyer les Communes pour la mise en place des Marchés domestiques du bois
- Encourager le développement des pépinières municipales et communautaires pour offrir des plants forestiers et fruitiers aux communautés locales pour les vergers privés et communautaires

- Exploiter les synergies entre projets et programmes intervenant sur le territoire communal
- Pour créer et développer les plantations forestières et fruitières, les communes et leurs partenaires doivent consacrer des enveloppes financières conséquentes et des ressources humaines dédiées. Pour cela les plantations et les entretiens doivent s'étaler sur 4 ans au moins.
- Développer les plateformes d'échanges d'expériences entre les Communes au niveau national, régional, sous-régional et international
- Veiller à ce que tous les sites de plantations soient géoréférencés et qu'ils soient dotés d'équipement logistique et de source d'approvisionnement en eau. A partir de son dispositif de surveillance par satellite, le CTFC doit appuyer les Communes sur le contrôle à distance des feux de brousses et de l'exploitation illégales des sites.

ANNEXES

Annexe 1 : Relations / Types de partenariats dans les Communes bénéficiaires de la subvention de l'UE dans le cadre du projet R1400

N°	Communes bénéficiaires	Partenariats mis en place par R1400 et Durée	Objet du Partenariat	Résultats à CT et MT
Zone de savane sèche				
1	Guémé	Mémorandum d'entente signé avec l'ACFCAM sur 4ans Collaboration Services Déconcentrés (SD) MINFOF/MINEPDED – coopération permanente (Durée Indéterminée)	Conduire les Activités du R1400 Impliquer le MINFOF/MINEDPED	Les Objectifs en termes de superficies sont atteints et la Commune engagée
2	Kaélé	Mémorandum d'entente signé avec l'ACFCAM sur 4 ans Collaboration SD MINFOF/MINEPDED – coopération permanente (Durée Indéterminée)	Conduire les Activités du R1400 Impliquer le MINFOF/MINEDPED	Les Objectifs en termes de superficies sont atteints La Commune recevra de la GIZ des appuis pour des activités biodiversité
3	Koza	Mémorandum d'entente signé avec l'ACFCAM sur 4ans Conventions de mise en œuvre, de suivi, d'entretien et de sécurisation des opérations de reboisement entre la Commune et les agriculteurs locaux et certains responsables d'établissements scolaires. Durée Permanente et Indéterminée Collaboration SD MINFOF/MINEPDED – coopération permanente (Durée Indéterminée)	Mobiliser les communautés volontaires et les encourager dans la pratique des cultures intercalaires (cultures vivrières, maïs, arachides, tomate, macabo,) en interlignes de plantation. Impliquer le MINFOF/MINEDPED	Les Objectifs en termes de superficies sont atteints La Mairie reste propriétaire des sites et ceux qui font l'agriculture à l'intérieur des sites reboisés ont accès à la terre pour l'agriculture et en contrepartie participent aux entretiens de la plantation
4	Lagdo	Mémorandum d'entente signé avec l'ACFCAM sur 4ans Convention de partenariat public privé et de développement des plantations entre LAGDO et AFCOM (AfricanCommodities, entreprise de production et commercialisation des noix de cajou). Ce partenariat prévoit qu'AFCOM fournisse des plants d'anacardier durant 4 ans, une assistance technique et appuie les investissements communaux pour réaliser 500 ha de plus en 3ème et 4ème année. La convention signée sur 25 ans prévoit une répartition 40/60 des revenus ou des produits générés par les plantations d'anacardières. Mutualisation des moyens d'accompagnement dans le	Conduire les activités R1400 Identifier un partenaire privé avec des références techniques et commerciales d'Anacardes Mutualiser les moyens à partir de N+3 Participer aux investissements pour doubler les indicateurs du projet sur la Commune Aider la Commune à obtenir des ressources du Fonds Commun	Les Objectifs en termes de superficies sont atteints et la commune engagée Un partenaire privé accompagne la Commune sur le Long terme Les débouchés des produits d'anacardes sont garantis Les standards de compétitivité et de commercialisation sont assurés La pérennité et la viabilité économique du projet sont renforcées La Mairie dispose des partenaires

N°	Communes bénéficiaires	Partenariats mis en place par R1400 et Durée	Objet du Partenariat	Résultats à CT et MT
		reboisement et la visibilité des actions des partenaires (CTFC – PNDP) ; Projet AFR100 en cours de lancement sur financement de la KfW pour l'appui au reboisement dès 2020 ; Accords de mise en œuvre, de suivi, d'entretien et de sécurisation des opérations de reboisement entre la Commune et les agriculteurs locaux permettant la culture entre les lignes de plantation Collaboration SDMINFOF/MINEPDED – coopération permanente (Durée Indéterminée)	pour créer d'autres espaces de reboisement avec AFR100 Mobiliser les communautés et les encourager dans la pratique des cultures intercalaires pour l'entretien des plantations Anticiper sur l'après projet en termes de pérennité Impliquer davantage le MINFOF/MINEPDED	locaux sur qui compter Les comités paysans forêts d'appui au Projet sont mis en place La Commune recevra de la GIZ des appuis pour des activités biodiversité
5	Mogodé	Mémoire d'entente signé avec l'ACFCAM sur 4ans ; Dotation de 2 000 plants d'anacarde de l'IRAD en 2019. Partenariat permanent avec les écoles de la Commune. Partenariat permanent avec le Centre de Santé. Collaboration SDMINFOF/MINEPDED – coopération permanente (Durée Indéterminée)	Atteindre les objectifs du R1400 Compléter les besoins exprimés en Anacarde par la Commune Restaurer les espaces dégradés dans les écoles Restaurer les espaces dégradés dans les Centres de santé Impliquer le MINFOF/MINEPDED	Les objectifs sont atteints et la Commune est engagée Les écoles de la commune disposent des vergers fruitiers et d'espaces verts Les Centres de Santé disposent d'espaces verts Les institutions scolaires et sanitaires participent aux activités de reboisement
6	Mokolo	Mémoire d'entente signé avec l'ACFCAM sur 4 ans ; Appui au montage AMI relatif à la sélection de Communes partenaires dans l'utilisation durable des ressources forestières et la biodiversité avec le ProFE (Programme Forêt Environnement) de la GIZ, le MINFOF et le MINEPDED. Sur 3 ans. Appui du MINFOF et du MINEPDED pour les activités de terrain et des ateliers techniques. Collaboration SDMINFOF/MINEPDED – coopération permanente (Durée Indéterminée)	Atteindre les objectifs de R1400 Appuyer la commune à mobiliser d'autres partenaires pour des activités ayant un lien direct avec R1400 Impliquer le MINFOF/MINEPDED	Les objectifs de R1400 sont suivis et les communes sont engagées Les DD MINFOF et MINEPDED sont associées La Commune recevra de la GIZ des appuis pour des activités biodiversité
7	Pitoea	Mémoire d'entente signé avec l'ACFCAM sur 4 ans ; Dotation de 2000 plants d'anacarde par l'IRAD en 2019. Partenariat Projet KfW fonds commun sur 3 ans	Atteindre les objectifs du R1400 Compléter les besoins exprimés en Anacardiers par la Commune	Les objectifs de R1400 sont suivis et les communes sont engagées Les DD MINFOF et MINEPDED sont

N°	Communes bénéficiaires	Partenariats mis en place par R1400 et Durée	Objet du Partenariat	Résultats à CT et MT
		Accords avec Chefferie traditionnelle FORTY. Durée indéterminée Collaboration SDMINFOF/MINEPDED – coopération permanente (Durée Indéterminée)	Aider la Commune à mobiliser les ressources du fonds commun pour ses activités AFR100 Sécuriser les sites communautaires et impliquer la chefferie	associées Les communautés et leur Chef sont parties prenantes de la mise en place des activités
8	Waza	Mémoire d'entente signé avec l'ACFCAM sur 4 ans ; Partenariat signé entre la Commune et la Cellule d'Appui au Développement Local (ACADEPI). ONG locale engagée par la Mairie de Waza pour l'assister sur le volet organisationnel et l'actualisation du Plan communal de développement (PCD). R1400 est le seul programme présent dans cette zone d'insécurité. Cette présence est saluée et appréciée par la Mairie	Atteindre les objectifs R1400 et engager la Commune Les Activités R1400 sont inscrites dans le plan communal de Développement en révision	Les Objectifs sont atteints et la commune est engagée R1400 est inscrit dans le Plan Communal de développement révisé
9	Yagoua	Mémoire d'entente signé avec l'ACFCAM sur 4 ans Dotation de 2000 plants d'anacarde par l'IRAD en 2019. MINFOF/MINEPDED – coopération permanente (Durée Indéterminée) Appui au montage AMI relatif à la sélection de Communes partenaires dans l'utilisation durable des ressources forestières et la biodiversité avec le ProFE de la GIZ, le MINFOF et le MINEPDED ; sur 3 ans Appui des SD MINFOF et du MINEPDED pour les activités de terrain et des ateliers techniques. Collaboration permanente	Atteindre les objectifs du R1400 Compléter les besoins exprimés en Anacardiers par la Commune Aider la Commune à mobiliser les ressources du fonds commun pour ses activités AFR100 Impliquer le MINEPDED/MINFOF	Les objectifs de R1400 sont suivis et les communes sont engagées Les DD MINFOF et MINEPDED sont associées La Commune recevra de la GIZ des appuis pour des activités biodiversité
10	Mora	Mémoire d'entente signé avec l'ACFCAM sur 4 ans	Atteindre les objectifs de R1400	Les objectifs de R1400 sont suivis et les communes sont engagées Les DD MINFOF et MINEPDED sont associées
11	Kousséri	Mémoire d'entente signé avec l'ACFCAM sur 4 ans Signature en cours des conventions de mise en œuvre, de suivi, d'entretien et de sécurisation des opérations de reboisement entre la Commune, certains ménages et certains responsables	Atteindre les objectifs du R1400 Impliquer le MINEPDED/MINFOF Impliquer les ménages à reboiser	Les objectifs de R1400 sont suivis et les communes sont engagées Les DD MINFOF et MINEPDED sont associées

N°	Communes bénéficiaires	Partenariats mis en place par R1400 et Durée	Objet du Partenariat	Résultats à CT et MT
		d'établissements scolaires de base et secondaires. Les partenariats avec les ménages permettent de mettre dans les concessions privées de la ville des plants choisis et entretenus par les propriétaires qui pourront utiliser les espaces plantés pour les séances journalières de prière et garantir ainsi les arrosages dans la zone la plus sèche du Cameroun ; Durée Indéterminée Collaboration DD MINEPDED	dans leurs concessions Impliquer les planteurs pour Assurer l'arrosage des plants dans les concessions familiales lors des prières	Les ménages reboisent dans leurs concessions Les plants sont bien entretenus par les ménages
Zone de transition écologique				
12	Nyambaka	Mémoire d'entente signé avec l'ACFCAM sur 4 ans ; Dotation des plants fruitiers par la GIZ en 2019. Signature en cours des conventions de mise en œuvre, de suivi, d'entretien et de sécurisation des opérations de reboisement entre la Commune et les agriculteurs locaux. Durée indéterminée	Atteindre les objectifs du R1400 Compléter les besoins exprimés en manguiers par la Commune Mettre en place des cultures intercalaires pour l'entretien	Les objectifs de R1400 sont suivis et les communes sont engagées Les DD MINFOF et MINEPDED sont associées Les plants sont bien entretenus à travers les cultures intercalaires par les ménages
13	Bangangté	Mémoire d'entente signé avec l'ACFCAM sur 4 ans ; 14 ha plantés avec dans le cadre de la dotation du MINFOF à la Commune, sur un tenant de la réserve de Baloumgou. Appui du CTFC à la mise en place d'un Syndicat intercommunal à vocation forestière pour la gestion de la réserve forestière Bapou/Bana/Bangangté « SYNCOREF 3B » ; coopération permanente Signature d'un contrat de partenariat entre l'ACFCAM et l'Association pour le Développement et l'Education (AED)/Université des Montagnes (UdM) à travers la Mairie de Bangangté pour les activités du projet R1400 dans la Commune et le site dégradé de Banekane au sein de l'UdM. Le partenariat entre la Mairie de Bangangté et l'Université des Montagnes (UdM) permet de résoudre le problème foncier en plantant sur le site sécurisé de l'UdM. Les revenus issus de l'exploitation des plantations fruitières seront partagés entre la commune et l'UdM.	Atteindre les objectifs R1400 et engager la Commune Les activités R1400 sont inscrites dans le plan communal de développement en révision Impliquer les université, écoles, espaces publics sur des activités de reboisement Impliquer la DD MINFOF sur le processus des activités	Les objectifs de R1400 sont atteints Les 3 Communes limitrophes de la réserve BapouBana prennent des délibérations Le syndicat intercommunal regroupant les communes limitrophes des réserves foncières est créé Le contrat de partenariat entre la Commune et ENEO permet de bâtir un modèle économique sur le prélèvement des eucalyptus moyennant royalties et entretien de la réserve après R1400 La Mairie atteint ses objectifs de reboisement avec l'implication de l'université des Montagnes

N°	Communes bénéficiaires	Partenariats mis en place par R1400 et Durée	Objet du Partenariat	Résultats à CT et MT
		<p>C'est un partenariat gagnant-gagnant sur le long terme : partage des revenus, sécurisation des plantations, site pédagogique pour les cours d'agroforesterie, etc.</p> <p>Appui au processus de partenariat entre les communes et le groupe Eneo Cameroon S.A pour la gestion durable et la restauration de la réserve intercommunale de Baloumgou, créée en son temps par les allemands mais désormais fortement dégradée. Le projet R1400 y pratique des activités de restauration forestière et de reboisement à base d'eucalyptus, dans la perspective de la mise en place d'un partenariat gagnant-gagnant avec ENEO dès 2022 et le rachat des poteaux dès maturité, contribuant ainsi sur le long terme à l'entretien de la réserve forestière tout en payant des royalties à la mairie. Durée Indéterminée</p> <p>Signature de conventions de mise en œuvre, de suivi, d'entretien et de sécurisation des opérations de reboisement entre la Commune et les agriculteurs locaux et certains Chefs d'établissement. Ici, le partenariat entre la Mairie et les agriculteurs locaux consiste à mobiliser les communautés volontaires et les encourager dans la pratique des cultures intercalaires (cultures vivriers, maïs, arachides, tomate, macabo,) entre les lignes de plantation. La Mairie reste propriétaire des sites et ceux qui font l'agriculture à l'intérieur des reboisements ont accès à la terre pour l'agriculture, participant ainsi à l'entretien des plants. Ce dispositif réduit les frais d'entretien pendant et après le Projet R1400, améliorant la pérennité</p> <p>Collaboration SD MINFOF/MINEPDED – coopération permanente (Durée Indéterminée)</p>		L'Université des Montagnes dispose d'un site reboisé à vocation académique pour la filière agroforesterie nouvellement créée
14	Tonga	Mémorandum d'entente signé avec l'ACFCAM ; Partenariat avec MINEPAT pour un BIP de cofinancement des activités de reboisement pour la commune. Durée 2020-2021	Atteindre les objectifs du R1400 Impliquer le MINEPDED/MINFOF	Les objectifs de R1400 sont suivis et les communes sont engagées Les DD MINFOF et MINEPDED sont

N°	Communes bénéficiaires	Partenariats mis en place par R1400 et Durée	Objet du Partenariat	Résultats à CT et MT
		Signature des conventions de mise en œuvre, de suivi, d'entretien et de sécurisation des opérations de reboisement entre la Commune et les agriculteurs locaux et certains Chefs d'établissement. Ici, le partenariat entre la Mairie et les agriculteurs locaux consiste à mobiliser les communautés volontaires et les encourager dans la pratique des cultures intercalaires (cultures vivriers, maïs, arachides, tomate, macabo,) entre les lignes de plantation. La Mairie reste propriétaire des sites et ceux qui font l'agriculture à l'intérieur des sites reboisés ont accès à la terre pour cultiver, contribuant à l'entretien des plants. Ce dispositif réduit les frais d'entretien pendant et après le Projet R1400, améliorant la pérennité. Durée indéterminée Collaboration SD MINFOF	Impliquer les Communautés aux activités de reboisement des fruitiers Assurer l'entretien des plants dans le cadre des partenariats avec les Communautés	associées Les plants sont entretenus avec des cultures intercalaires par les ménages
15	Dimako	Mémoire d'entente signé avec l'ACFCAM sur 4 ans ; Signature des conventions de mise en œuvre, de suivi, d'entretien et de sécurisation des opérations de reboisement entre la Commune et certains Chefs d'établissement. Dans ce cas d'espèce, le partenariat entre la Mairie et les agriculteurs locaux consiste à mobiliser les communautés volontaires et les encourager dans la pratique des cultures intercalaires (cultures vivriers, maïs, arachides, tomate, macabo...) entre les lignes de plantation. La Mairie reste propriétaire des sites et ceux qui font l'agriculture à l'intérieur des sites reboisés, ont accès à la terre pour cultiver, contribuant à l'entretien des plants. Ce dispositif réduit les frais d'entretien pendant et après le Projet R1400, améliorant la pérennité. Durée indéterminée Collaboration SD MINFOF	Atteindre les objectifs du R1400 Impliquer le MINEPDED/MINFOF Impliquer les Etablissements scolaires aux activités de reboisement des fruitiers Assurer l'entretien des plants dans le cadre des partenariats avec les Etablissements scolaires	Les objectifs de R1400 sont suivis et les communes sont engagées Les DD MINFOF et MINEPDED sont associées Les plants sont sur certains espaces entretenus à travers les cultures intercalaires par les ménages
16	Ndikiniméki	Mémoire d'entente signé avec l'ACFCAM sur 4 ans ; Appui à la structuration et au processus de légalisation d'une association communale d'une dizaine d'opérateurs privés (17), dénommée Association des producteurs d'Anacardes et des	Atteindre les objectifs du R1400 Impliquer les Etablissements scolaires aux activités de reboisement des fruitiers	Les objectifs de R1400 sont atteints avec la participation des communautés et des établissements Le modèle économique de soutien aux

N°	Communes bénéficiaires	Partenariats mis en place par R1400 et Durée	Objet du Partenariat	Résultats à CT et MT
		<p>fruitiers (APAF-Ndiki) qui collabore avec la Commune pour le développement de plantations d'anacardiens et autres arbres fruitiers. Durée indéterminée</p> <p>Signature des conventions de mise en œuvre, de suivi, d'entretien et de sécurisation des opérations de reboisement entre la Commune et les agriculteurs locaux, et certains Chefs d'établissement. Ici, le partenariat entre la Mairie et les agriculteurs locaux consiste à mobiliser les communautés volontaires et les encourager dans la pratique des cultures intercalaires (cultures vivriers, maïs, arachides, tomate, macabo) entre les lignes de plantation. La Mairie reste propriétaire des sites et ceux qui font l'agriculture à l'intérieur des sites reboisés, ont accès à la terre pour cultiver, contribuant à l'entretien des plants. Ce dispositif réduit les frais d'entretien pendant et après le Projet R1400 et améliore la pérennité. Durée Indéterminée</p>	<p>Assurer l'entretien des plants dans le cadre des partenariats avec les Agriculteurs et Chefs d'Etablissements scolaires</p> <p>Mobiliser les agriculteurs pour reboiser à partir des anacardiens et citronniers</p>	<p>communautés permet de garantir le suivi et les entretiens</p>
17	Yoko	<p>Mémoire d'entente signé avec l'ACFCAM sur 4 ans ;</p> <p>Signature des conventions de mise en œuvre, de suivi, d'entretien et de sécurisation des opérations de reboisement entre la Commune et les opérateurs privés. Durée Indéterminée ;</p> <p>Appui au montage et au dépôt d'un AMI pour la sélection de Communes partenaires dans l'utilisation durable des ressources forestières et la biodiversité avec le ProFE de la GIZ, avec le MINFOF et le MINEPDED. Durée du 3 ans</p> <p>Signature des conventions de mise en œuvre, de suivi, d'entretien et de sécurisation des opérations de reboisement entre la Commune et les agriculteurs locaux et certains Chefs d'établissement. Ici, le partenariat entre la Mairie et les agriculteurs locaux consiste à mobiliser les communautés volontaires et les encourager dans la pratique des cultures intercalaires (cultures vivriers, maïs, arachides, tomate, macabo,) entre les lignes de plantation. La Mairie reste propriétaire des sites</p>	<p>Atteindre les objectifs du R1400</p> <p>Assurer l'entretien des plants dans le cadre des partenariats avec les Agriculteurs et Chefs d'Etablissements scolaires</p> <p>Créer des plantations communautaires dans 6 Villages avec l'appui de la Mairie</p> <p>Mobiliser les agriculteurs pour reboiser à partir des anacardiens et citronniers</p>	<p>Les objectifs de R1400 sont atteints avec la participation des communautés et des établissements</p> <p>Le modèle économique de soutien aux communautés permet de garantir le suivi, les entretiens et la pérennité du projet</p>

N°	Communes bénéficiaires	Partenariats mis en place par R1400 et Durée	Objet du Partenariat	Résultats à CT et MT
		et ceux qui font l'agriculture à l'intérieur des sites reboisés, ont accès à la terre pour cultiver, contribuant à l'entretien des plants. Ce dispositif réduit frais d'entretien pendant et après le Projet R1400 et améliore la pérennité.		
18	Tubah	Mémoire d'entente signé avec l'ACFCAM sur 4 ans ; Partenariat avec les Chefferies traditionnelles pour conduire les activités dans cette zone d'instabilité. Durée indéterminée	Atteindre les objectifs sur 4ans Impliquer les chefferies traditionnelles	Les objectifs du projet sont atteints à travers les chefferies traditionnelles de la zone Les Chefs assurent la pérennité après le projet

Annexe 2 : Images sur quelques sites de plantation (2019-2023) prises en mai 2023





Annexe 3 : Fiche de capitalisation par zone du projet

ZONE DE SAVANE SECHE

Communes concernées : Kousseri, Waza, Mora, Mokolo, mogodé, Koza, Guémé, Yagoua, Kaélé, Pitoa, Lagdo

Thématique 1 Production des semences (acquisition des semences, mise en place des pépinières, mobilisation de la main d'œuvre ...) :	
Contraintes ou difficultés rencontrés dans la réalisation :	
Cas de réussites :	
Leçons apprises/constats majeurs (positifs ou négatifs) :	
Thématique 2 : Préparation et mise en terre Plantation : préparation des sites identification des sites, piquetage et trouaison, mise en terre des plants, mobilisation de la main d'œuvre	
Contraintes ou difficultés rencontrés dans la réalisation :	
Cas de réussites : superficie, planter, taux de réussite, (NB : les cas de réussites sont différents des réalisations)	
Leçons apprises/constats majeurs (positifs ou négatifs) :	
Actions futures prioritaires (solutions/actions) :	

Thématique 3 : Entretien : (Travaux d'entretien, protection individuelle des plantes, arrosage et gardiennage des sites reboisés d'arrosage et sécurisation d'entretien des sites, feux de brousse, transhumance, traitement phytosanitaire.....	
Contraintes ou difficultés rencontrés dans la réalisation :	
Cas de réussites : (NB : les cas de réussites sont différents des réalisations)	
Leçons apprises/constats majeurs (positifs ou négatifs) :	
Actions futures prioritaires (solutions/actions) :	

Thématique 3 regarnis (acquisition des plants, trouaison, mise en terre des plants)	
Contraintes ou difficultés rencontrés dans la réalisation :	
Cas de réussites :	
Leçons apprises/constats majeurs (positifs ou négatifs) :	

Actions futures prioritaires (solutions/actions) :	
--	--

Thématiques 4 : Approvisionnement du marché domestique en bois légal (points officiels d'approvisionnement du bois de chauffe, gestion et l'aménagement des sites de vente du bois, risques de coupe illégale du bois, production et vulgarisation des foyers améliorés, utilisation d'autres sources d'énergie en dehors du bois, intérêt de la préservation des ressources naturelles durables, mise en place de la plate-forme).	
Contraintes ou difficultés rencontrés dans la réalisation :	
Cas de réussites : <i>(NB : les cas de réussites sont différents des réalisations)</i>	
Leçons apprises/constats majeurs (positifs ou négatifs) :	
Actions futures prioritaires (solutions/actions) :	

Thématiques 5 Formations :	
Thème :	
Contraintes ou difficultés rencontrés dans la réalisation :	
Cas de réussites : <i>(NB : les cas de réussites sont différents des réalisations)</i>	
Leçons apprises/constats majeurs (positifs ou négatifs) :	
Actions futures prioritaires (solutions/actions) :	

Activités de sensibilisation

Sensibilisation :	
Thème : Sensibilisation des Conseillers municipaux et parties prenantes sur la gestion boisements et leur implication budgétaire	
Contraintes ou difficultés rencontrés dans la réalisation	
Cas de réussites :	
Leçons apprises/constats majeurs (positifs ou négatifs)	
Actions futures prioritaires (solutions/actions)	

Thématiques 6 initiatives locales ou individuelles (stratégie de sécurisation, les différents partenariats privés)

Contraintes ou difficultés rencontrés dans la réalisation :	
Cas de réussites :	
Leçons apprises/constats majeurs (positifs ou négatifs) :	

Actions futures prioritaires (solutions/actions) :	
--	--

Thématiques 7 : Prise en compte des genres et minorités

Contraintes ou difficultés rencontrés dans la réalisation :	
Cas de réussites :	
Leçons apprises/constats majeurs (positifs ou négatifs) :	
Actions futures prioritaires (solutions/actions) :	

Thématiques 8 Emplois créés (permanent et temporaires)

Contraintes ou difficultés rencontrés dans la réalisation :	
Cas de réussites : <i>(NB : les cas de réussites sont différents des réalisations)</i>	
Leçons apprises/constats majeurs (positifs ou négatifs) :	
Actions futures prioritaires (solutions/actions) :	

Thématiques 9 : Communication et visibilité (vidéo, enregistrements, Polos, plaques de signalisation etc....)

Contraintes ou difficultés rencontrés dans la réalisation	
Cas de réussites : <i>(NB : les cas de réussites sont différents des réalisations)</i>	
Leçons apprises/constats majeurs (positifs ou négatifs) :	
Actions futures prioritaires (solutions/actions) :	